



PLAN BIO 2030

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les chiffres clés de 2024

Date de parution: 16 avril 2025



Avec le soutien de:



Date de parution: **16 avril 2025**

LES CONTRIBUTEURS

Collaboration entre l'**Apag-W** et **Biowallonie**:

- **BEAUDELLOT Ariane** Biowallonie
- **CAPOZZIELLO Julien** Apag-W
- **MAILLEUX Mélanie** Biowallonie
- **TIMMERMANS Catherine** Apag-W

Toute reproduction partielle ou complète ne peut se faire que si elle reste fidèle au contenu originel du document, et à minima, en référant les auteurs.

E.R.: Philippe Mattart, APAQ-W,
Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 - 5000 Namur



Introduction

L'agriculture biologique et son cadre réglementaire



La production biologique est un mode de production encadré par un **cahier des charges européen (RUE 2018/848)**. Ce mode de production s'inscrit dans un cadre réglementaire européen strict depuis 1991 qui est tenu à jour régulièrement.

La bio repose sur un ensemble de pratiques agronomiques et de conduites d'élevage respectueuses de l'environnement. Elle privilégie les équilibres écologiques, l'autonomie alimentaire, la rotation des cultures, les méthodes de défense naturelles et le recyclage des matières organiques. Le règlement couvre toutes les étapes de la fabrication d'un produit (de la production à la ferme jusqu'à la vente en passant par la transformation, la distribution et l'importation). Au niveau de la transformation, la production bio limite les procédés technologiques utilisables et limite le nombre d'additifs autorisés. Pour les détaillants, dès lors que des produits bio sont vendus en vrac, l'opérateur doit se faire certifier.

À noter que le règlement européen bio couvre uniquement les produits agricoles et alimentaires. L'appellation « bio » est protégée, et l'Eurofeuille, obligatoirement présente sur tous les produits bio pré-emballés permet une identification facile par les consommateurs.

Pour une agriculture biologique d'origine locale

Le Plan bio 2030 (Plan de développement de la production biologique) lancé en 2021, spécifie les objectifs (stratégiques et opérationnels) pour la Wallonie à l'horizon 2030 afin, notamment, d'encadrer et encourager/développer ce mode de production. Il est composé de

9 leviers et 32 actions et a démarré en 2021. Les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont:

- 4 720 exploitations bio
- 1 490 entreprises transformatrices de bio
- 14,9% de part de marché des produits alimentaires biologiques (totale)

Le suivi annuel de l'évolution de l'agriculture biologique

Ce rapport, de quelques pages, né d'une collaboration entre l'Apaq-W et Biowallonie, est un livrable du Plan bio 2030. Il dresse la situation du bio en Wallonie en 2024, en présentant une synthèse des chiffres clés.

Dans le premier chapitre, l'agriculture biologique wallonne est détaillée afin de qualifier et quantifier l'offre bio locale disponible en Wallonie. Les données venant du SPW ont été analysées et compilées par Biowallonie qui est la structure d'encadrement du secteur bio. Le second chapitre fait état de la consommation de denrées alimentaires bio en Wallonie réalisé à partir des données de YouGov (anciennement GfK) par l'Observatoire de la Consommation de l'Apaq-W. Cette section détaille un ensemble de données liées à la consommation afin de mieux appréhender les motivations et comportements des consommateurs bio. Les sections « Europe » et « Monde » relatent, quant à elles, du développement de l'agriculture bio (avec des données relatives à la production et à la consommation) dans les autres pays et régions d'Europe et du monde, afin de mettre en perspective la situation de la Wallonie et Belgique



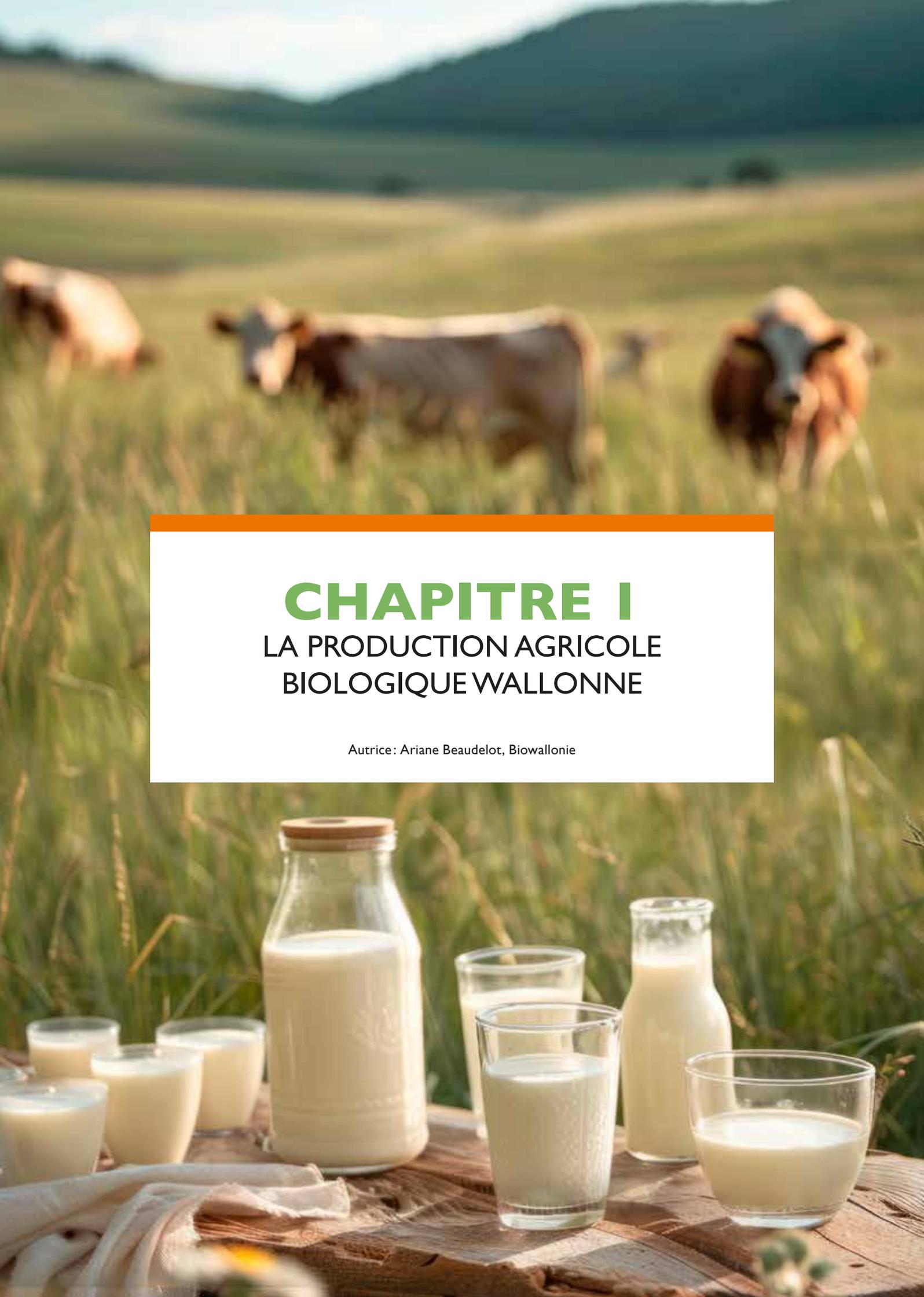
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WALLONIE	5
Chapitre 1 La production agricole biologique wallonne	6
Chapitre 2 La distribution et consommation de produits alimentaires bio en Wallonie	25
PARTIE 2 LE BIO EN EUROPE ET AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE	37
Chapitre 3 La production agricole européenne bio	38
Chapitre 4 La consommation européenne en produits alimentaires bio	43
PARTIE 3 LE BIO DANS LE MONDE	49
Chapitre 5 La production agricole biologique au niveau mondial	50
Chapitre 6 La consommation mondiale des produits alimentaires bio	52
ANNEXES	56
Références	57
Infographies	57
Contacts	60



PARTIE I

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
EN WALLONIE



CHAPITRE I

LA PRODUCTION AGRICOLE BIOLOGIQUE WALLONNE

Autrice : Ariane Beudelot, Biowallonie



I.1. Superficie et nombre de fermes bio

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de fermes bio et la superficie bio ont légèrement baissé en Wallonie. Les raisons sont multiples.

Au 31 décembre 2024, la Wallonie comptait **1.988 fermes sous contrôle bio¹**, dont 1.931 ont un siège social en Wallonie, ce qui représente 15,5% des fermes wallonnes². **Plus d'une ferme sur 7 est en bio.**

Au cours de l'année 2024, la Wallonie a perdu **26 fermes bio³**. Cela représente une diminution de **-1,3%** du nombre de fermes bio par rapport à 2023. En dix ans, 701 nouvelles fermes bio se sont lancées dans l'agriculture biologique.

En 2024, la Wallonie a perdu **1.792 hectares** sous contrôle bio ce qui représente une diminution de **-1,9%** par rapport à 2023. La superficie sous contrôle bio était de **90.583 hectares**, ce qui correspond à **12,3%** de la surface agricole utile en Wallonie. Près **d'un hectare agricole wallon sur 8 est donc bio**. Depuis fin 2010, les surfaces bio en Wallonie ont été multipliées par 2!

Parmi les superficies sous contrôle bio, **5,6%** sont dans leur période de conversion vers l'agriculture bio.

Figure I : évolution de la superficie (ha) et du nombre de **fermes certifiées bio** en Wallonie

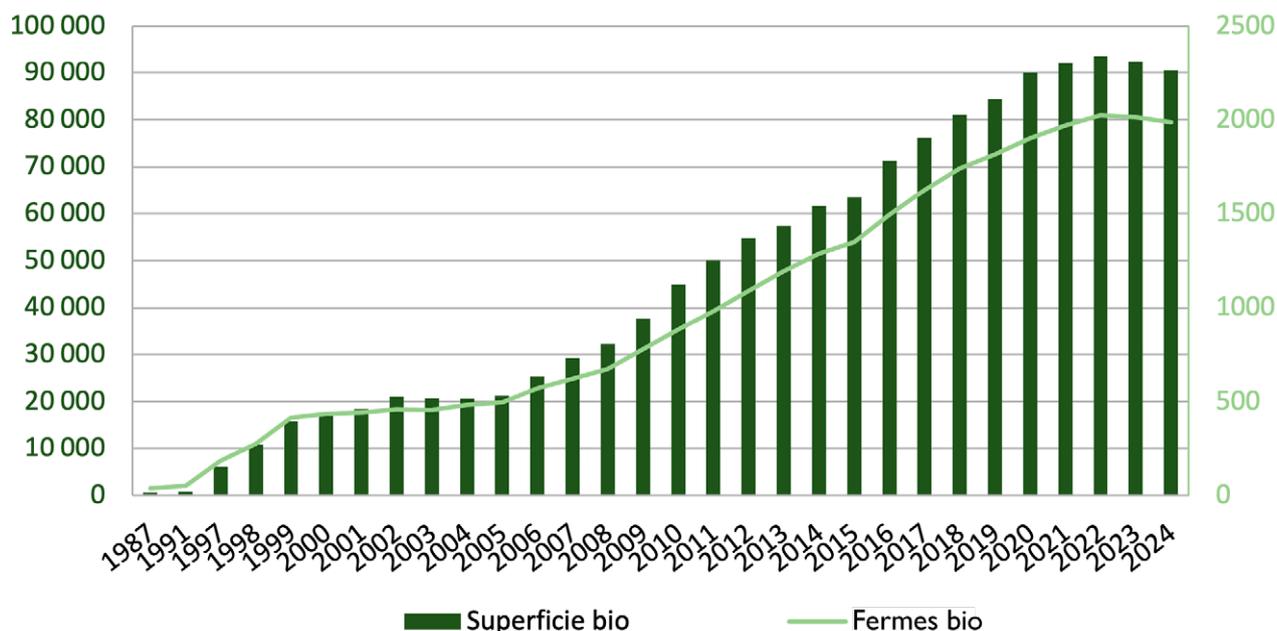


Tableau I : évolution de la superficie (en ha) et du nombre de fermes certifiées bio en Wallonie depuis 1991

Wallonie	1991	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Superficie bio (en ha)	807	16.872	32.330	37.695	44.878	50.125	54.745	57.427	61.651	63.437	71.289	76.072	81.087	84.422	89.950	92.008	93.526	92.375	90.583
Fermes bio	50	435	671	779	884	980	1.090	1.195	1.287	1.347	1.493	1.625	1.742	1.816	1.901	1.969	2.024 ^a	2.014 ^b	1.988 ^c

¹ Ces fermes sous contrôle bio (certifiées ou en conversion) sont 100% bio **ou** mixtes bio-conventionnelles. Toutes ont des parcelles et/ou des élevages certifiés bio en Région wallonne. NB: certaines fermes n'ont pas leur siège social en Wallonie.

^a En 2022, 1.994 fermes bio ont eu un siège social en Wallonie.

^b En 2023, 1.967 fermes bio ont eu un siège social en Wallonie.

^c En 2024, 1.931 fermes bio ont eu un siège social en Wallonie.

² Le nombre de fermes et la surface agricole totale wallonne viennent de Statbel (2024).

³ La différence entre le nombre de nouvelles fermes sous contrôle bio et le nombre de fermes qui ont arrêté la labellisation bio en 2023 (arrêt total de la ferme ou retour en conventionnel).

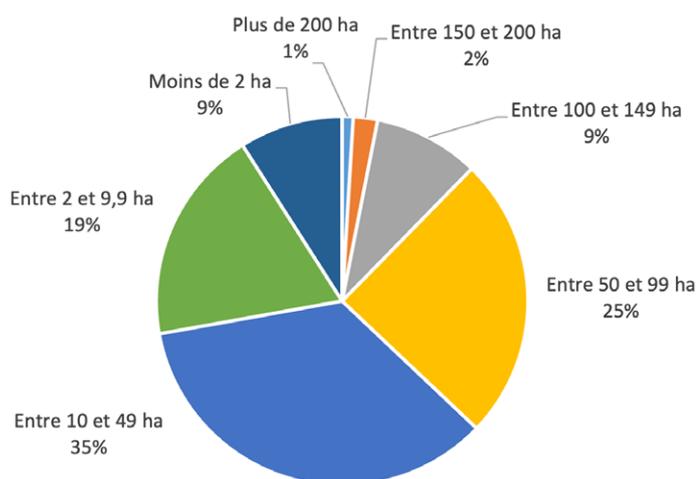


I.2. Superficies bio des fermes certifiées bio

La surface agricole moyenne d'une **ferme biologique en Wallonie est de 45,6 ha⁴**, soit 13,5 ha de moins que la moyenne wallonne (59,1 ha³).

Parmi les fermes sous contrôle bio, 553 agriculteurs cultivent sur moins de 10 ha en bio (28%), 696 entre 10 et 49 ha (35%), 493 entre 50 et 99 ha (25%), 183 entre 100 et 149 ha (9%) et seulement 61 d'entre eux cultivent en bio sur plus de 150 ha en bio (3% des fermes bio).

Figure 2: répartition des **producteurs bio** par superficie sous contrôle bio en 2024



I.3. Répartition des fermes et des surfaces bio par province⁵

La province du Luxembourg compte le plus de fermes bio

La province du Luxembourg compte 29% des fermes bio wallonnes. Ensuite, nous retrouvons par ordre d'importance la province de Liège (27%) et la province de Namur (22%). Les provinces du Hainaut et du Brabant wallon se partagent le cinquième restant avec respectivement 15% et 8% des fermes bio wallonnes.

Durant l'année 2024, seules les provinces du Brabant wallon et du Hainaut ont vu leur nombre de fermes bio légèrement progresser.

Tableau 2: distribution des fermes bio par province

PROVINCE	NOMBRE DE FERMES BIO	PROGRESSION ENTRE 2023-2024
Luxembourg	569	-22
Liège	535	-6
Namur	435	-6
Hainaut	293	+1
Brabant wallon	156	+7
Total Wallonie	1.988	-26 fermes

Près de deux-tiers des surfaces bio se trouvent dans les provinces du Luxembourg et de Liège

Avec ses 36.400 ha bio, la province du Luxembourg domine toujours largement le paysage bio wallon avec 40% des hectares bio wallons. En revanche, c'est la province qui a perdu le plus de surfaces bio en 2024 (-1.261 ha).

Les provinces de Namur et du Brabant wallon disposent proportionnellement de davantage de surfaces en conversion vers le bio en 2024.

Tableau 3: distribution des surfaces bio selon les provinces en 2024

PROVINCE	SURFACES CERTIFIÉES BIO	SURFACES EN CONVERSION BIO	SURFACE TOTALE (BIO ET EN CONVERSION)	% DES TERRES EN CONVERSION / TOTAL BIO	PROGRESSION DES SURFACES BIO 2023-2024	SURFACE BIO MOYENNE DES FERMES
Luxembourg	34.639	1.814	36.453	5%	-3%	64,1
Liège	23.538	1.192	24.730	5%	0%	46,2
Namur	16.018	1.428	17.446	8%	-2%	40,1
Hainaut	8.182	374	8.556	4%	-2%	29,2
Brabant wallon	3.160	240	3.399	7%	-2%	21,8
Total Wallonie	85.536	5.047	90.583	5,6%	-1,9%	45,6

⁴ Calculé sur base de la superficie totale divisée par le nombre de fermes.

⁵ La répartition par province se base sur le siège social de la ferme (sauf quand le siège social est hors Wallonie).

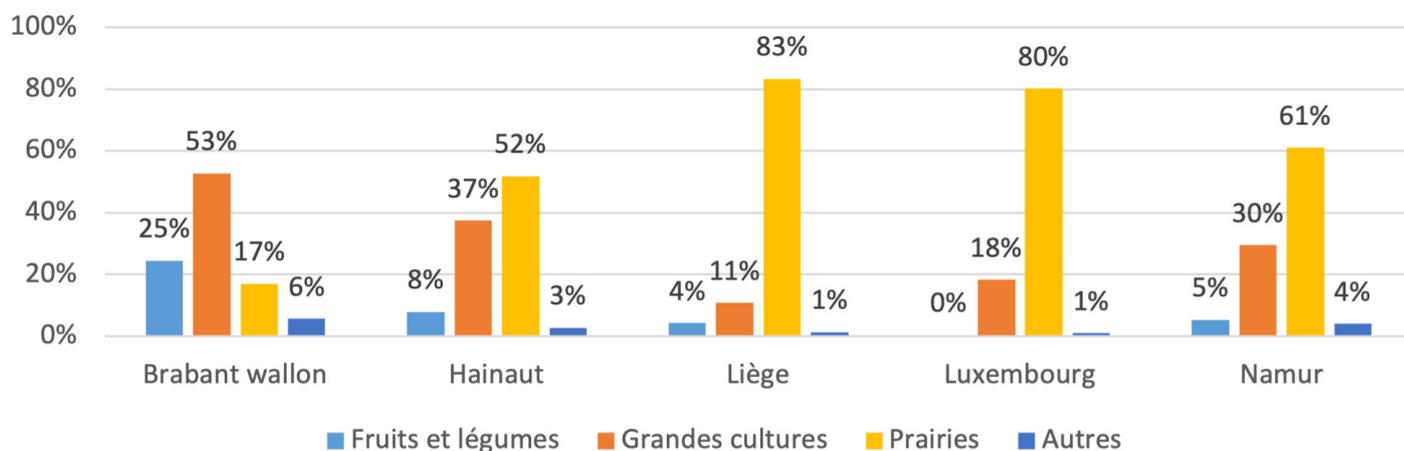


Une répartition des surfaces cultivées très différente d'une province à l'autre

Les prairies représentent 83% des terres bio en province de Liège, 80% en province du Luxembourg contre seulement 17% dans le Brabant wallon, 52% dans le Hainaut et 61% dans le Namurois. Les grandes cultures représentent 53% des surfaces bio du Brabant wallon contre environ un tiers dans le Hainaut (37%) et Namur (30%) et moins d'un cinquième pour les provinces du Luxembourg (18%) et de

Liège (11%). Les fruits et légumes représentent un quart des terres bio du Brabant wallon alors qu'ils ne représentent que 8% dans le Hainaut et 5% ou moins dans les 3 autres provinces. Pour le Brabant wallon, la proportion de bonnes terres arables explique en partie la forte proportion de légumes, de fruits et de grandes cultures bio sur son territoire.

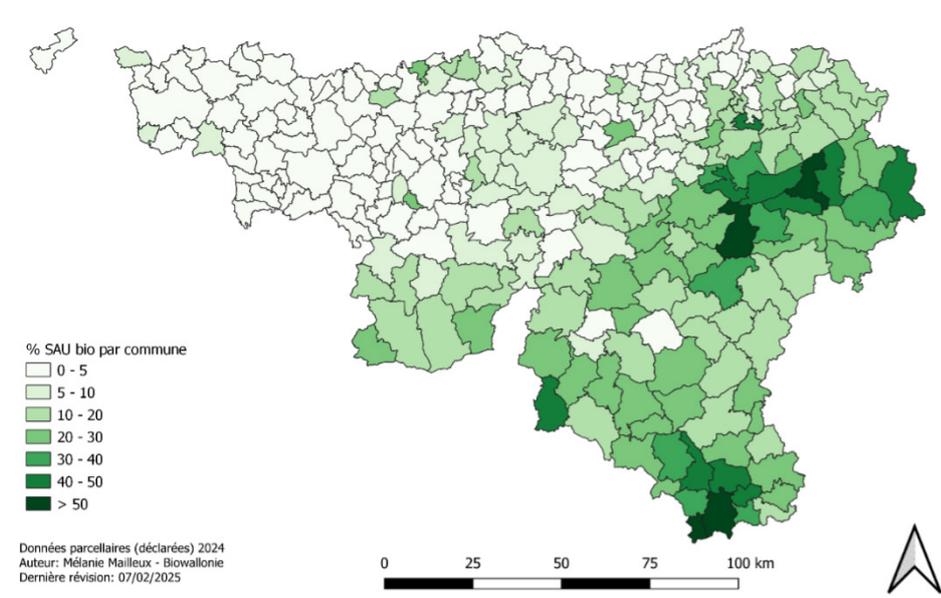
Figure 3 : répartition des surfaces cultivées par province en 2024 (autres: semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



I.4. Répartition des surfaces bio par commune

Au niveau de l'agriculture biologique, une commune n'est pas l'autre. Quatre communes wallonnes ont davantage de surfaces bio que conventionnelles. En effet, **Virton, Rouvroy, Manhay et Stavelot** ont plus de 50% de la SAU communale en bio. Parmi les 258 communes restantes, 7% d'entre-elles ont un pourcentage de SAU en bio entre 30 et 50%, 30% entre 10 et 29%, 16% entre 5 et 9,9% et 45% des communes ont un pourcentage de SAU bio inférieur à 5%.

Figure 4 : proportion de la surface bio/SAU totale par commune (2025, OPW)⁶



⁶ Ces statistiques se basent sur la localisation des parcelles bio et sont issues des données déclarées par les producteurs auprès de l'OPW.

1.5. Surfaces cultivées en bio en Wallonie

Les surfaces présentées dans ce chapitre comptabilisent toutes les superficies sous contrôle bio donc autant les surfaces certifiées bio (85.536 ha) que celles en conversion (5.047 ha).

1.5.1. RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES EN BIO

Si les prairies permanentes et temporaires composent près de trois-quarts du paysage agricole bio wallon (72,3%), elles occupent

proportionnellement de moins en moins de place en comparaison aux grandes cultures (21,6%) qui sont nécessaires à la fois pour alimenter le bétail bio wallon mais aussi répondre à la demande grandissante du marché alimentaire bio. En 2011, les prairies représentaient 86% des surfaces bio wallonnes et les grandes cultures 12%. Ce pourcentage important de prairies en Wallonie s'explique par le grand nombre d'élevages d'herbivores certifiés bio mais aussi par la spécificité de l'agriculture bio qui demande une surface importante de prairie par animal pour assurer une autonomie fourragère maximale des fermes.

Figure 5 : répartition des surfaces cultivées en bio en Wallonie en 2024 (autres : parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

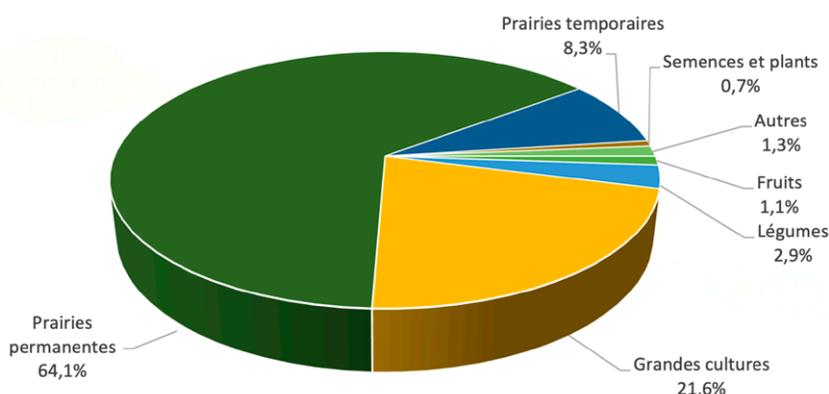


Tableau 4 : évolution des superficies sous contrôle en bio depuis 2011 selon le type de production

SUPERFICIE SOUS CONTRÔLE BIO (ha)	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024 (%)	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
FRUITS	102	128	137	210	276	321	376	452	550	664	788	908	1.023	+13%	+115
LÉGUMES	372	490	620	742	1.021	1.195	1.813	2.156	2.295	2.659	2.701	2.452	2.664	+9%	+211
GRANDES CULTURES	5.862	7.722	9.455	11.488	13.404	14.478	15.903	17.257	19.469	20.670	20.610	20.750	19.532	-6%	-1.218
PRAIRIES	42.882	47.947	50.761	50.378	55.727	51.536	54.437	55.899	58.859	59.358	59.527	59.228	58.035	-2%	-1.193
						8.127	8.008	8.047	7.888	7.688	8.374	7.098	7.496	+6%	+397
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS	872	1.003	406	282	429	175	221	267	460	500	901	1.211	1.070	-12%	-141
CULTURES NON ALIMENTAIRES	26	116	258	279	377	172	72	114	97	92	88	122	112	-8%	-10
SEMENCES ET PLANTS	7	20	13	58	56	69	258	231	333	377	536	605	651	+8%	+46
Total	50.124	57.427	61.651	63.437	71.289	76.072	81.087	84.422	89.950	92.008	93.526	92.375	90.583	-1,9%	-1.792



La **catégorie «Cultures non alimentaires»** comprend la culture du houblon, le sapin de Noël, le lin textile, le chanvre textile, le miscanthus et la culture de fleurs et plantes ornementales.

La **catégorie «Jachères, engrais verts et parcours extérieurs»** comprend les surfaces non commercialisables. En 2024, 64% sont des jachères, engrais verts, tournières enherbées, bandes en bordure de champ, bandes fleuries ou parcelles aménagées⁷ (soit 686 ha) et 36% de celles-ci sont utilisées en tant que parcours extérieurs pour les porcs et volailles, obligatoires en bio (384 ha dont 358 ha pour les volailles et 26 ha pour les porcs).

1.5.2. PRAIRIES PERMANENTES ET TEMPORAIRES

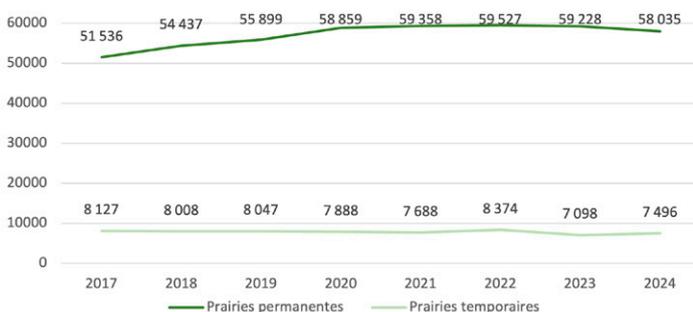
Les surfaces de prairies ont baissé de **-1,2%** en 2024 ce qui s'explique par une baisse du nombre d'herbivores bio (bovins, ovins et caprins) en Wallonie (-4%) sur la même année.

Cette baisse a deux raisons principales: la maladie virale FCO⁸ qui a touché fortement les ruminants en Wallonie en 2024 et la dé-conversion de certains éleveurs.

La majorité des prairies bio ou en conversion sont des prairies permanentes⁹ (89%) et 11% sont temporaires. Les surfaces de prairies permanentes ont diminué de près de 1.200 ha (-2%) en 2024 tandis que les prairies temporaires ont augmenté de près de 400 ha (+5,6%). En 2024, 5,6% des prairies sous contrôle bio sont en conversion.

Trois-quarts des prairies bio sont situées dans les provinces du Luxembourg (45%) et de Liège (31%) contre seulement 16% à Namur, 7% dans le Hainaut et 1% dans le Brabant wallon.

Figure 6 : évolution des superficies de prairies permanentes et temporaires bio en Wallonie (ha)

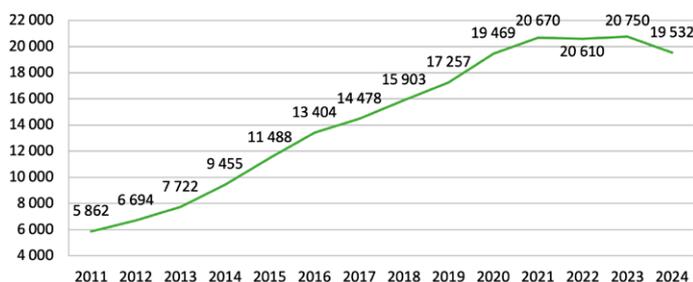


1.5.3. GRANDES CULTURES

Après deux années stables, les grandes cultures bio ont diminué en 2024 avec une perte de 1.218 hectares (-6%). Cette baisse s'explique par des dé-conversions¹⁰ d'agriculteurs bio, principalement mixtes, mais également par des agriculteurs bio qui ont remplacé une partie de leurs grandes cultures par des prairies temporaires à la suite des conditions météorologiques défavorables de ces deux dernières années, qui rendent certaines cultures très compliquées. Entre 2013 et 2021, plus de 1.000 nouveaux hectares de grandes cultures étaient convertis au bio chaque année. Parmi les 19.532 ha de grandes cultures contrôlés en bio en 2024, 2% sont en première année de conversion et 3% en deuxième année de conversion vers le bio soit 1.025 ha au total.

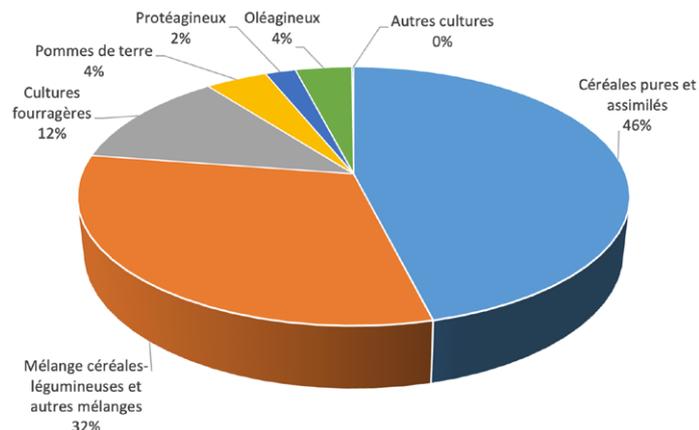
La province du Luxembourg compte 34% des grandes cultures suivi de Namur (26%), du Hainaut (16%), de Liège (14%) et du Brabant wallon (9%).

Figure 7 : évolution des superficies de grandes cultures bio en Wallonie (ha)



En 2024, 46% des grandes cultures bio sont des céréales pures et cultures assimilées (-928 ha par rapport à 2023), 31% des cultures en mélange (-299 ha par rapport à 2023) et 12% des cultures fourragères (+43 ha par rapport à 2023). Les 11% restants sont des cultures de pommes de terre, oléagineux, protéagineux et autres cultures industrielles.

Figure 8 : répartition des grandes cultures bio par catégorie en Wallonie en 2024



⁷ MAEC (Mesure Agro-Environnementales et Climatiques) – MC7 (parcelles aménagées).

⁸ Fièvre Catarrhale Ovine, également appelée «Maladie de la langue bleue».

⁹ À l'opposé des prairies permanentes qui restent en place de très nombreuses années sans être détruites (puits à carbone importants), les prairies temporaires ne sont implantées que pour quelques années car elles font partie intégrante de la rotation des cultures.

¹⁰ Les raisons principales sont les écarts de prix trop faibles avec le conventionnel, le ralentissement des besoins de certaines entreprises comme les fabricants d'aliments à la suite de la baisse de bétails bio.



Tableau 5 : évolution des surfaces bio par type de grandes cultures

GRANDES CULTURES (ha)	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
CÉRÉALES PURES ET ASSIMILÉS	10.616	9.931	9.003	-9%	-928
MÉLANGE CÉRÉALES-LÉGumineuses ET AUTRES MÉLANGES	6.081	6.278	6.113	-3%	-164
CULTURES FOURRAGÈRES	1.917	2.337	2.382	+2%	+46
POMMES DE TERRE	822	876	836	-5%	-40
PROTÉAGINEUX	324	354	411	+16%	+57
OLÉAGINEUX	377	523	763	+46%	+240
AUTRES CULTURES	473	451	23	-95%	-429
Total	20.610	20.750	19.532	-6%	-1.218

1.5.3.1. Les céréales et cultures assimilées (pseudo-céréales)

Après une première baisse de -6% en 2023, la culture de céréales bio a encore diminué de **-9%** entre 2023 et 2024 en Wallonie, soit une diminution de 1.613 ha en deux ans. Les **céréales bio en cultures pures** les plus courantes en Wallonie sont le froment, l'avoine, l'orge, l'épeautre et le triticale (par ordre d'importance). Ces 5 céréales représentent 85% des céréales bio cultivées en Wallonie en 2024. Les cultivateurs bio ont également emblavé du maïs grain et du seigle, utilisé principalement en alimentation animale. En moindre mesure, les producteurs ont également emblavé du sarrasin, du petit épeautre/engrain, du quinoa, du sorgho, du millet et du blé dur dans les champs bio wallons.

L'épeautre, le froment, le triticale et le petit épeautre ont vu leurs surfaces diminuer entre 2023 et 2024, tandis que le maïs grain et le sarrasin ont progressé et que les emblavements d'orge, d'avoine et de seigle sont globalement restés stables. Les raisons sont multiples: la dé-conversion de fermes mixtes, des prix trop bas et une année où de nombreuses céréales d'hiver ont mal démarrées et ont dû être retournées au printemps. Le maïs grain a alors été implanté à plusieurs cultures d'hiver, avec une demande au rendez-vous.

Les céréales bio sont bien réparties sur l'ensemble du territoire: 36% dans la province du Luxembourg, 27% à Namur, 15% à Liège, 13% dans le Hainaut et 10% dans le Brabant wallon.

Figure 9 : répartition des céréales bio en cultures pures en Wallonie en 2024

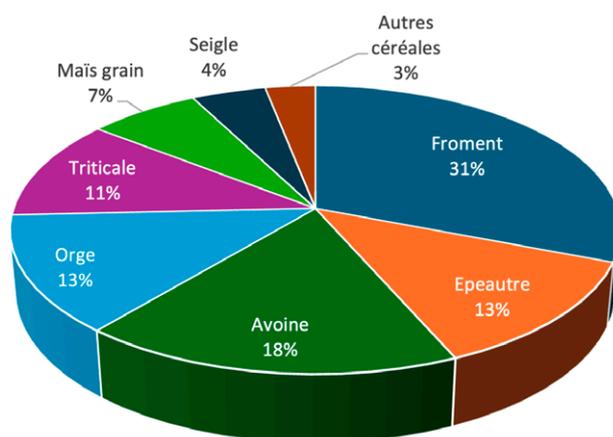


Tableau 6 : évolution des céréales bio en cultures pures

CÉRÉALES ET ASSIMILÉS (ha)	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
FROMENT	2.437	2.522	3.124	2.782	-11%	-342
AVOINE	1.351	1.484	1.563	1.587	+2%	+24
ORGE	1.216	1.372	1.184	1.188	0%	+4
ÉPEAUTRE	2.571	3.004	1.740	1.080	-38%	-660
TRITICALE	998	761	1.192	1.017	-15%	-175
MAÏS GRAIN	728	847	443	616	+39%	+173
SEIGLE	255	367	416	408	-2%	-8
SARRASIN	62	78	113	154	+36%	+41
PETIT ÉPEAUTRE/ ENGRAIN	- ¹¹	100	86	49	-42%	-36
QUINOA	79	30	36	48	+34%	+12
SORGHO ET MILLET	27	50	35	74	+113%	+39
Total	9.723	10.616	9.931	9.003	-9%	-928

Par rapport aux surfaces totales des céréales wallonnes emblavées, plus de la moitié des surfaces wallonnes de seigle et d'avoine sont cultivées en bio. En revanche, le froment bio ne représente que 2% du froment cultivé en Wallonie et l'orge seulement 4%.

¹¹ Les surfaces de petit épeautre et d'engrain étaient reprises dans les surfaces d'épeautre.



Tableau 7 : pourcentage du bio au sein de la production wallonne pour chaque type de céréales

CÉRÉALES ET ASSIMILÉS	SURFACES BIO / SURFACES TOTALES WALLONNES EN 2024 ¹²
FROMENT	2%
AVOINE	53%
ORGE	4%
TRITICALE	32%
ÉPEAUTRE	19%
MAÏS GRAIN	7%
SEIGLE	77%
AUTRES CÉRÉALES	39%
Total	5%

1.5.3.2. Les cultures en association

Les cultures en mélange, principalement des cultures céréales-légumineuses, représentent 6.113 ha en 2024 et ont diminué de **-3%** par rapport à 2023 (-164 ha). Ces mélanges sont, en majorité, non triés à la moisson et donnés tels quels au bétail. Cependant, certains mélanges sont destinés à l'alimentation humaine, comme le froment panifiable-pois, l'avoine-lentille et l'épeautre-lentille. Dans ce cas, ils sont triés après la récolte et valorisés séparément.

1.5.3.3. Les cultures fourragères

Les cultures fourragères (hors mélange céréales-légumineuses) représentent 2.382 ha en 2024 et ont progressé de **+2%** par rapport à 2023 (+46 ha). Dans cette catégorie, on retrouve la luzerne, le maïs ensilage, le trèfle, les betteraves fourragères, les fourrages récoltés verts et d'autres fourrages. La culture de luzerne a progressé en 2024 de +20%. Une partie de la luzerne a été cultivée en Wallonie en tant que couvert vivant sous une céréale et se retrouve donc dans les cultures en association. La culture du maïs a quant-à-elle diminué en 2024. Pour le maïs ensilage, la raison est environnementale : la pression des ravageurs (sangliers, pigeons ramiers et corneilles) est tellement forte dans certaines régions que de nombreux agriculteurs ont abandonné cette culture.

Tableau 8 : évolution et répartition des cultures fourragères bio en Wallonie en 2024

CULTURES FOURRAGÈRES (ha)	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
LUZERNE	1.063	984	1.255	1.512	+257
MAÏS ENSILAGE	602	541	642	524	-118
AUTRES FOURRAGES ¹³	393	144	293	210	-83
TRÉFLE	224	248	147	137	-10
Total	2.282	1.917	2.337	2.382	+46

¹² Calculs sur base des surfaces bio (source : SPW) et des surfaces totales wallonnes (source : Statbel).

¹³ Comprenant la betterave fourragère, la carotte fourragère, le navet fourrager, le chou fourrager, les cultures récoltées «vertes»...

¹⁴ Source : FIWAP

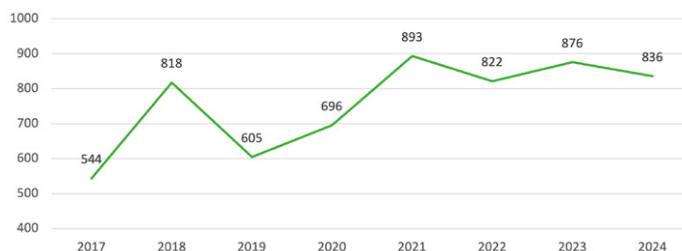
1.5.3.4. Les pommes de terre

La superficie pour la production de **potatoes bio** est de 836 ha en 2024. Elle a augmenté de **-5%** entre 2023 et 2024, soit de 40 hectares. Cela représente **seulement 1,9%** de la superficie totale de pommes de terre emblavée en Wallonie.

Les superficies de pommes de terre bio fluctuent d'année en année, selon l'intérêt des producteurs pour cette spéculation et pas toujours selon le marché. Si le marché était demandeur de davantage de pommes de terre bio belges, le nombre d'hectares de pommes de terre bio pourrait facilement progresser en Wallonie. Le nombre de producteurs bio qui savent produire des pommes de terre augmente chaque année. Par ailleurs, de plus en plus de producteurs bio investissent dans des unités de stockage à la pointe de la technologie pour conserver les pommes de terre de la meilleure façon possible.

En 2024, 173 producteurs ont cultivé des pommes de terre bio dont 28 d'entre eux ont cultivé plus de 10ha, 81 entre 1 et 10ha et 64 moins d'un hectare.

Figure 10 : évolution de la culture de pommes de terre bio en Wallonie (en ha)



En moyenne sur les 3 dernières années (2022-2024), 58% de variétés cultivées en bio sont destinées à la transformation et 42% au marché du frais. En conventionnel, environ 85% des pommes de terre sont destinées à la transformation.¹⁴

La culture se répartit sur le territoire wallon comme suit : 35% dans le Hainaut, 26% dans la province de Liège, 22% à Namur, 13% dans le Brabant wallon et 4% dans la province du Luxembourg.



1.5.3.5. Les autres grandes cultures (protéagineux, oléagineux et cultures industrielles)

La culture de **protéagineux** représente 411 ha en 2024 en Wallonie et a augmenté de **+16%** par rapport à 2023. Avec la combinaison des deux crises successives (Covid et guerre en Ukraine), la relocalisation de la culture de protéagineux est un enjeu en Wallonie. Les surfaces de fèves et féveroles, lupins doux, pois et lentilles ont progressé par rapport à 2023. En revanche, le soja a vu sa surface fortement diminuer car sa culture est très compliquée, risquée et difficilement rentable chez nous. Le pois chiche fait l'objet de quelques essais par des producteurs précurseurs et pour cause; de vrais débouchés en alimentation pourraient se développer. Malheureusement, cette culture reste à un stade d'expérimentation chez nous et les échecs dus aux conditions climatiques sont nombreux. Avec le changement climatique, la culture deviendra peut-être moins compliquée à mener. Dans tous les cas, elle sera à envisager en complément et sur petites surfaces. Car si sa rentabilité en cas de réussite pourrait s'avérer élevée, le risque l'est tout autant!

Ceux-ci étant cultivés régulièrement en association, les superficies de protéagineux sont **largement sous-estimées** car beaucoup de protéagineux sont comptabilisés administrativement dans les mélanges céréales-protéagineux. Les lentilles et les pois jaunes sont très majoritairement cultivés en association. Les féveroles et les lupins sont aussi régulièrement cultivés avec une plante compagne.

Tableau 9: évolution et répartition des **protéagineux bio** en Wallonie en 2024

PROTÉAGINEUX (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
FÈVES ET FÉVEROLES	140	118	151	167	213	+46
LUPINS DOUX	7	2	6	27	32	+5
POIS	102	85	68	115	129	+14
SOJA	56	43	26	17	2	-15
LENTILLES				18	32	+14
POIS CHICHES	17	45	73	4	3	-1
AUTRES PROTÉAGINEUX				5	0	-5
Total	323	293	324	354	411	+57

Quant à la culture d'**oléagineux**, elle représente 763 ha et a progressé de **+46%** par rapport à 2023. La culture d'oléagineux a doublé en deux ans. Depuis la guerre en Ukraine, cette culture est en pleine expansion chez nous. La culture de moutarde a particulièrement progressé en 2024. La culture d'oléagineux et sa transformation se développent en Wallonie depuis quelques années grâce aux initiatives d'entreprises wallonnes qui proposent des huiles locales et d'autres produits à base d'oléagineux locaux. De plus, certains éleveurs ont décidé d'auto-produire leurs oléagineux (comme le tournesol) pour

fabriquer une partie de l'alimentation animale (en élevage caprins et volailles). Les fabricants d'aliments sont eux de plus en plus intéressés par les co-produits des oléagineux (tourteaux) produits chez nous.

Figure 11: évolution et répartition des **oléagineux bio** en Wallonie en 2024

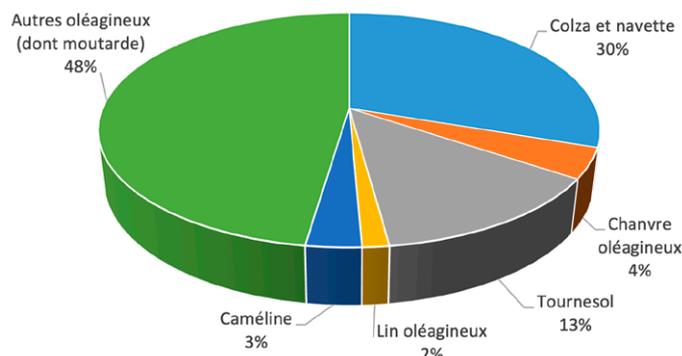


Tableau 10: évolution des surfaces d'**oléagineux bio** depuis 2020

OLÉAGINEUX BIO (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
COLZA ET NAVETTE	127	152	156	278	231	-47
CHANVRE OLÉAGINEUX	22	30	34	24	32	+8
TOURNESOL	10	9	57	63	102	+39
LIN OLÉAGINEUX	6	12	26	15	11	-4
CAMÉLINE				34	23	-11
AUTRES OLÉAGINEUX (DONT MOUTARDE)	27	47	104	108	364	+255
Total	193	249	377	523	763	+240

Les **grandes cultures bio restantes**, qui représentent seulement 23 ha en Wallonie en 2024, ont très fortement diminué (-95%). L'emblavement de la chicorée (à inuline ou à café) a très fortement baissé car la seule entreprise wallonne de chicorée à inuline n'a pas fait de contrat en bio en 2024. Quelques producteurs bio ont produit de la chicorée à café pour une entreprise française. En 2024, la betterave sucrière est cultivée sur seulement 0,7 ha en bio (soit 0,002% de la surface de betterave cultivée en Wallonie), faute de filière de transformation bio en Belgique. Si une micro-sucrerie bio se développait sur notre territoire, de nombreux producteurs seraient en mesure de cultiver des betteraves bio pour faire du sucre bio-local qui séduirait certainement des consommateurs bio.



Tableau 11 : évolution des «autres» cultures depuis 2020

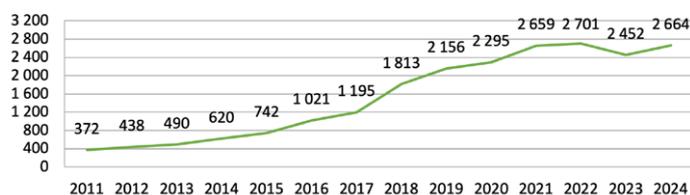
AUTRES CULTURES (ha)	2020	2021	2022	2023	2024
BETTERAVE SUCRIÈRE	61	37	25	9,6	0,7
CHICORÉE	334	148	448	442	22
Total	395	186	473	451	23

1.5.4. LÉGUMES (HORS POMME DE TERRE)

Après une croissance continue depuis 2011 et une baisse de -9% en 2023, la **culture de légumes** a de nouveau progressé en 2024 de 211 hectares (+9%) et a retrouvé une superficie similaire à celles de 2021 et 2022.

La province de Liège compte la plus grande surface de légumes bio (31%), suivi du Brabant wallon (26%), du Hainaut (20%) et de Namur (19%). Le Luxembourg compte seulement 3% des surfaces wallonnes en légumes bio.

Figure 12 : évolution des superficies de légumes bio en Wallonie (ha)



Les légumes cultivés sur la plus grande superficie bio en Wallonie sont **le pois et le haricot à destination de l'agro-industrie** et représentent à eux deux 48% des surfaces de légumes bio. La carotte et les légumes à feuilles et à tiges sont les 3^e et 4^{èmes} légumes cultivés en Wallonie en termes de superficie.

La culture de **plantes condimentaires, aromatiques et médicinales**¹⁵ représente 96 ha en 2024 dont 84 ha de plantes aromatiques et médicinales et 12 ha de plantes condimentaires. Cette culture a plus que doublé entre 2023 et 2024 avec 51 ha supplémentaires. Ces plantes sont cultivées par 27 producteurs sur des surfaces allant de 1 are à 17 ha.

Sur l'année 2023, 438 producteurs bio wallons avaient cultivé des légumes bio (pour le marché du frais ou pour l'agro-industrie) sur des surfaces très variées allant de moins d'un are à plus de 100 ha. La Wallonie avait perdu 43 producteurs de légumes bio en 2023 par rapport à 2022. 187 producteurs avaient moins d'un hectare de cultures de légumes bio, 108 cultivaient entre 1 et 3 ha de légumes, 78 d'entre eux entre 3 et 10 ha, 33 entre 10 et 20 ha et seulement 32 cultivaient des légumes sur plus de 20 ha.

Figure 13 : répartition des cultures de légumes bio en Wallonie en 2024

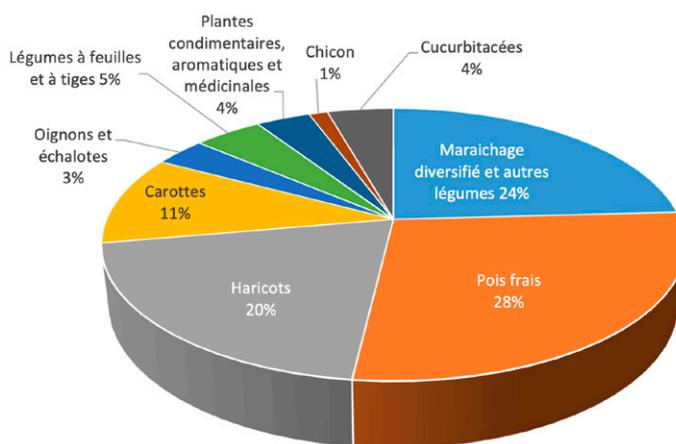


Tableau 12 : distribution des différentes surfaces de légumes bio en 2024

LÉGUMES (ha)	2024
MARAÎCHAGE DIVERSIFIÉ ET AUTRES LÉGUMES	610
POIS FRAIS	739
HARICOTS	542
CAROTTES	284
OIGNONS ET ÉCHALOTES	91
AUTRES LÉGUMES À FEUILLES ET À TIGES ¹⁶	121
PLANTES CONDIMENTAIRES, AROMATIQUES ET MÉDICINALES	96
CHICON (RACINES DE CHICON ET FORÇAGE INCLUS)	33
CUCURBITACÉES ¹⁷	116
CHOUX	22
POIREAUX	11
CHAMPIGNONS	0,03
Total	2.664

Sur l'année 2024, **459 producteurs bio wallons ont cultivé des légumes bio** (pour le marché du frais ou pour l'agro-industrie) sur des surfaces très variées allant d'un are à plus de 100 ha. La Wallonie a gagné 21 producteurs de légumes bio en 2024 par rapport à 2023.

Nous dénombrons, 217 producteurs qui ont moins d'un hectare de cultures de légumes bio, 97 qui cultivent entre 1 et 3 ha de légumes, 85 entre 3 et 10 ha, 26 entre 10 et 20 ha et seulement 34 cultivent des légumes sur plus de 20 ha.

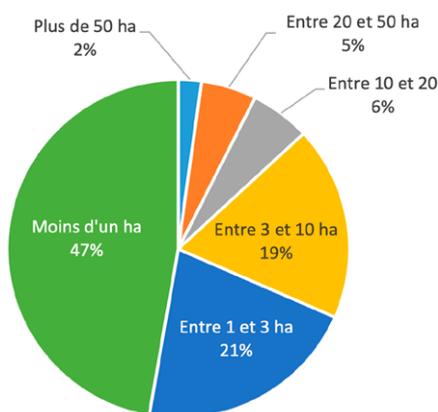
¹⁵ **Plantes condimentaires** : épices et herbes alimentaires ex : aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, cumin, estragon, laurier, persil, sauge, thym...
Plantes aromatiques et médicinales : cultures généralement destinées à la fabrication de produits transformés : huiles essentielles, produits à usage pharmaceutique, produits de soin... ex : angélique, camomille, coquelicot, gentiane, lavande, marjolaine, menthe, pervenche, soucis, valériane.

¹⁶ Comprenant la culture de l'artichaut, asperges, céleri branche, épinards, laitues, orties, roquette, scaroles et chicorées frisées.

¹⁷ Famille de légumes qui inclut les courges, courgettes, concombres et cornichons.



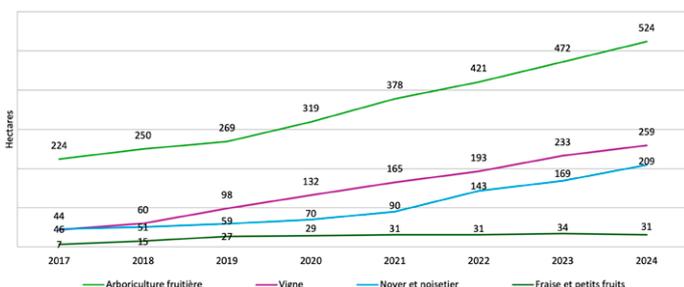
Figure 14: répartition des producteurs par superficie de légumes cultivés en 2024



1.5.5. FRUITS

Depuis 2015, les cultures fruitières bio progressent de façon importante chaque année. Cette croissance est poussée par une demande importante des consommateurs et par un manque d'offre pour une majorité des fruits. En 2024, la surface en fruits bio a augmenté de **+13%** (+115 hectares). Parmi les surfaces sous contrôle bio, **21% sont en conversion en 2024**. La province de Namur compte 41% des surfaces de cultures fruitières, suivie des provinces de Liège (23%), du Hainaut (14%), du Brabant wallon (14%) et du Luxembourg (8%).

Figure 15: évolution des superficies de fruits bio en Wallonie (ha)



En Wallonie, la moitié (51%) des cultures fruitières bio sont de l'**arboriculture fruitière** (hors fruits à coque et vignes). La surface en arboriculture bio a augmenté de 103 ha en 2 ans. Dans les vergers bio wallons, les pommes et poires sont largement majoritaires. Dans une proportion moindre, nous trouvons des pruniers, cerisiers, pêchers, abricotiers et kiwaï. On observe un intérêt grandissant pour les vergers hautes tiges, utilisés comme diversification des exploitations et/ou comme aménagement de parcours et de prairies. En Wallonie, 210 producteurs font de l'arboriculture fruitière (hors fruits secs) dont 16 d'entre eux sur plus de 10ha, 94 entre 1 et 10ha et 100 sur moins d'un hectare. La Wallonie compte 26 producteurs bio supplémentaires par rapport à 2023.

La production de **vignes bio**, qui était peu présente sur le territoire en 2017 (44 ha), se développe fortement ces dernières années et a continué sa progression en 2024 avec 27 ha supplémentaires (+11%). Un quart des vignes sous contrôle bio (24%) est en conversion en 2024. La Wallonie recense actuellement **67 agriculteurs** qui cultivent des vignes bio. Parmi eux, 7 viticulteurs cultivent plus de 10 hectares de vignes bio, 12 en cultivent entre 5 et 10ha, 26 en cultivent entre 1 et 5 ha et 22 en cultivent moins d'un hectare. Parmi les 67 producteurs bio cultivant la vigne, 53 en cultivent pour produire du vin et 14 comme raisins de table.

La production de **noix et noisettes** s'est aussi développée en 2024 passant de 169 à 208 ha (+23%). Parmi ces surfaces, des noyers ont été plantés sur 105 ha et des noisetiers sur 103 ha. 40 producteurs ont planté des noyers et noisetiers dont 7 d'entre eux sur plus de 10ha, 22 d'entre eux entre 1 et 10ha et 11 sur moins d'un hectare. 39% des surfaces de fruits secs sont en conversion en 2024.

Les **fraises et petits fruits bio** ont été cultivés sur 31,2ha dont 18,7 ha de fraises et 12,5 ha de petits fruits. Cette surface a diminué de 2,7 ha en 2024 (-8%). 5% est en conversion en 2024. 58 producteurs cultivent des fraises et/ou des petits fruits dont 8 d'entre eux ont entre 1 et 5 ha, 19 entre 20 ares et 1 ha et 31 en cultivent sur moins de 20 ares. La Wallonie compte 3 producteurs de fraises et petits fruits bio en moins par rapport à 2023. La culture de petits fruits est variée: framboises, myrtilles, groseilles, mûres, cassis, physalis...

Figure 16: répartition des cultures fruitières bio en Wallonie en 2024

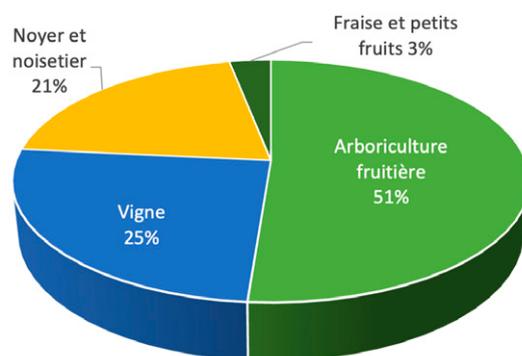


Tableau 13: évolution des surfaces en fruits depuis 2019

FRUITS (ha)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
ARBORICULTURE FRUITIÈRE	269	319	378	421	472	524	+52
VIGNE	98	132	165	193	233	259	+27
NOYER ET NOISETIER	59	70	90	143	169	209	+39
FRAISE ET PETITS FRUITS	27	29	31	31	34	31	-2,7
Total	452	550	664	788	908	1023	+ 115

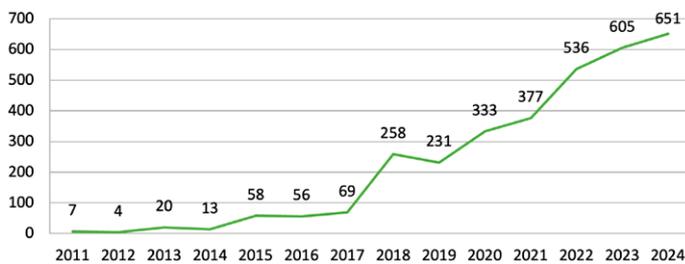


1.5.6. SEMENCES ET PLANTS

Depuis 2017, la production de semences et plants bio progresse sur notre territoire. Celle-ci a progressé de 46 ha (+8%) en 2024, pour atteindre 651 ha en Wallonie.

La production de semences et plants est surtout située dans les provinces de Liège (212 ha), Namur (156 ha) et Luxembourg (155 ha). Celle-ci est moins présente dans les deux dernières provinces : Brabant wallon (89 ha) et Hainaut (38 ha).

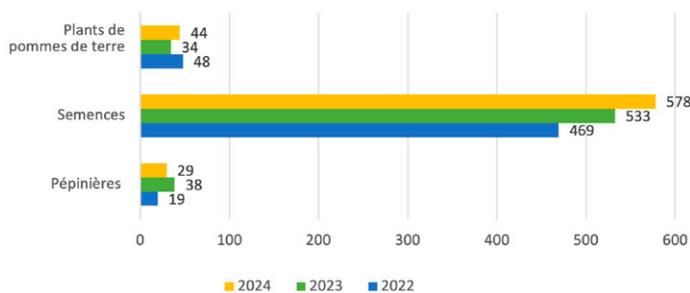
Figure 17: évolution des superficies des **semences et plants bio** en Wallonie (ha)



578 ha sont utilisés pour la multiplication de semences (de tout type: céréales, légumineuses, espèces fourragères...), 44 ha pour la production de plants de pommes de terre et 29 ha pour la production de plants de fraises, légumes, arbustes fruitiers ou plants ornementaux.

En 2024, la production de semences a progressé de 45 ha et la production de plants de pommes de terre de 10 ha tandis que la production de plants de légumes, fruitiers et ornementaux (pépinières) a diminué de 10 ha par rapport à 2023.

Figure 18: répartition et évolution entre 2022 et 2024 des **semences et plants bio** en Wallonie (en ha)



1.5.7. LES CULTURES NON ALIMENTAIRES

La culture du **chanvre textile** s’est développée en 2024 pour atteindre 22 ha (+9 ha par rapport à 2023). Malgré une demande grandissante, la culture de **lin textile** est, quant à elle, passée de 32 ha à 19 ha. La difficulté provient du manque de spécialistes qui savent suivre la culture du lin textile bio en Wallonie. En 2024, 3 producteurs ont cultivé du chanvre textile et 3 autres du lin textile.

Le **houblon** est cultivé sur 4,1 ha en 2024 (dont 1,1 ha est en bio et 3 ha en conversion). Nous dénombrons 9 producteurs qui se sont lancés dans cette culture avec des superficies très variées allant de 3 ares à 2,5 ha. Le houblon bio représente 16% du houblon cultivé en Région wallonne. Cette production majoritairement en conversion va permettre la relocalisation de l’approvisionnement de brasseries bio. Hors brasserie, le houblon peut également, dans des proportions bien moindre, être valorisé en herboristerie.

Les **fleurs et plantes ornementales** bio ont été cultivées en 2024 sur 3,5 ha, soit un hectare supplémentaire par rapport à 2023. Nous comptons 11 producteurs qui cultivent des fleurs et plantes ornementales sur des superficies allant de 3 ares à 1,3 ha.

Pour terminer, 5 producteurs cultivent des **sapins de Noël** en bio sur une surface totale de 39 ha.

Tableau 14: évolution des surfaces de **cultures agricoles non alimentaires bio**

CULTURES NON ALIMENTAIRES (ha)	2021	2022	2023	2024	ÉVOL. 2023-2024 (ha)
LIN TEXTILE	19,6	10,8	32,4	18,8	-13,6
CHANVRE TEXTILE	1,0	6,0	12,9	21,6	+8,8
MISCANTHUS	10,0	12,0	23,6	24,8	+1,2
SAPINS DE NOËL	54,2	48,5	39,2	39,4	+0,2
TAILLIS À ROTATION COURTE	-	-	5,9	-	-
PLANTES ORNEMENTALES	5,5	6,7	2,4	3,5	+1,1
HOUBLON	1,5	4,1	5,5	4,1	-1,4
Total	91,9	88,1	121,8	119,1	-2,7



1.5.8. SURFACES EN CONVERSION BIO

Parmi les superficies contrôlées en bio en Wallonie, **5,6% d'entre elle sont en période de conversion bio** (de 2 ans pour les cultures annuelles et 3 ans pour les cultures pérennes), ce qui représente 5.047 hectares (dont 2.497 en première année de conversion, 2.493 en deuxième année de conversion et 57 ha en troisième année de conversion).

Le pourcentage de terres en conversion par rapport aux terres sous contrôle bio diffère fortement d'une spéculation à l'autre: 2% pour les légumes, 5% pour les grandes cultures, 6% pour les prairies, 10% pour les cultures non alimentaires et 21% pour les fruits.

Les fruits bio sont en forte progression en Wallonie car plus d'un cinquième des surfaces de fruits contrôlées en bio sont en conversion: 39% des noyers et noisetiers, 24% des vignes, 13% des vergers (hors fruits secs) et 5% des fraises et petits fruits sont en conversion en 2024.

Parmi les 1.025 hectares de grandes cultures en conversion bio en 2024, 412 ha sont en C1 (première année de conversion) et 613 ha sont en C2 (deuxième année de conversion).

Tableau 15: **superficies en conversion bio** en 2024
selon le type de production

SUPERFICIE EN CONVERSION BIO (ha)	2024	% DES SUPERFICIES TOTALES CONTRÔLÉES EN BIO	
FRUITS	214	21%	
LÉGUMES	41	2%	
GRANDES CULTURES	1.025	5%	
PRAIRIES	PERMANENTES	3.222	6%
	TEMPORAIRES	437	6%
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS	72	7%	
AUTRES (DONT CULTURES NON ALIMENTAIRES)	12	10%	
SEMENCES ET PLANTS	25	4%	
Total	5.047	5,6%	

1.6. Animaux élevés en bio en Wallonie

Les cheptels présentés dans ce chapitre comptabilisent tous les animaux sous contrôle bio donc autant les animaux certifiés bio que ceux en conversion.

Le nombre total d'animaux élevés en bio a diminué de -12% en 2024, ce qui donne une baisse pour la deuxième année consécutive. Comme vous pourrez le lire ci-dessous, cette baisse concerne la plupart des filières sauf la filière poules pondeuses.

Parmi les fermes bio wallonnes, 64% d'entre elles élèvent des animaux en bio (1.280 fermes bio au total ont un ou plusieurs élevages).

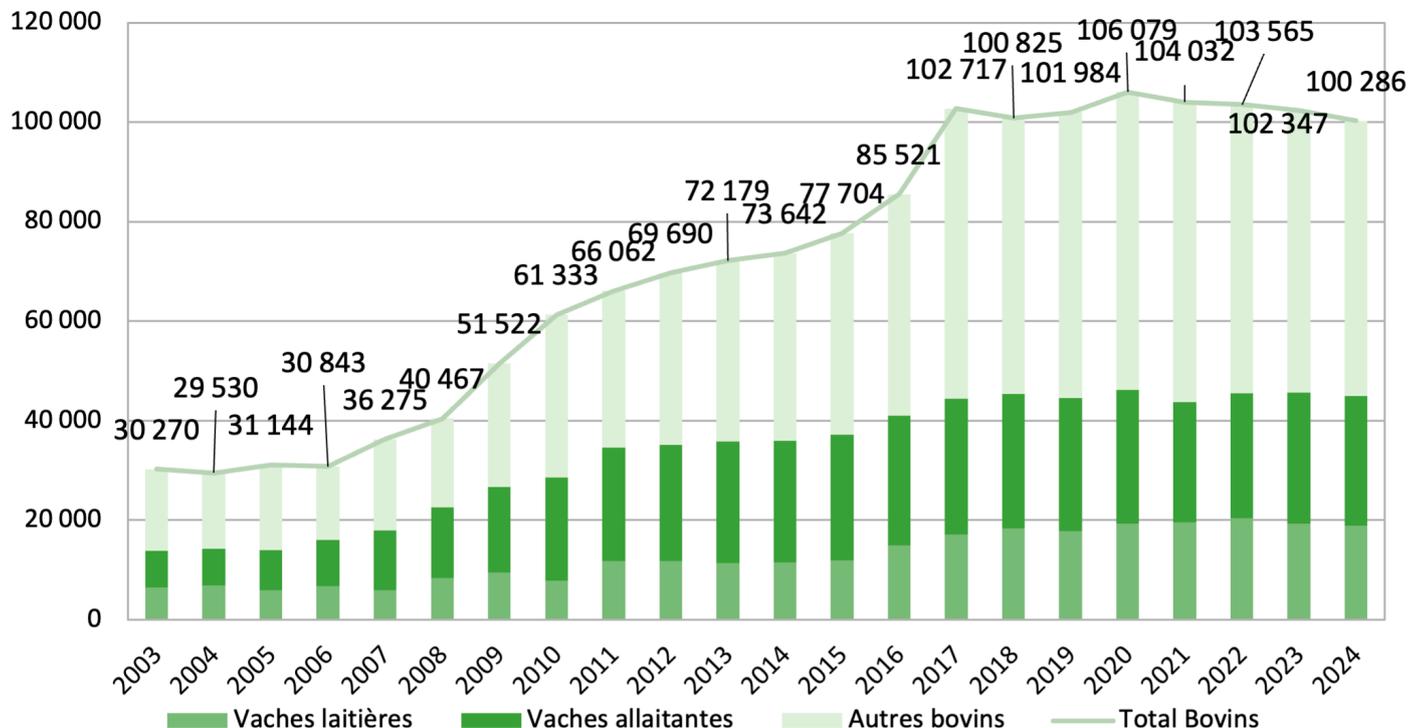
1.6.1. FILIÈRE BOVINE

Depuis 2021, le nombre total de bovins bio est en baisse en Wallonie. L'année 2024 ne fait pas exception (-2% entre 2023 et 2024): les cheptels des vaches viandeuses et celui des vaches laitières ont baissé. En plus des dé-conversions bio, la maladie FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) a impacté le cheptel bovin bio en 2024.

Trois-quarts des bovins bio (76%) sont élevés dans les provinces du Luxembourg et de Liège dont près de la moitié dans la province du Luxembourg (48%).

Au niveau des agriculteurs, **49% des fermes bio wallonnes** élèvent au minimum un bovin en bio ce qui représentent 982 fermes bio.

Figure 19: évolution de la **filière bovine bio** (nombre de bovins)

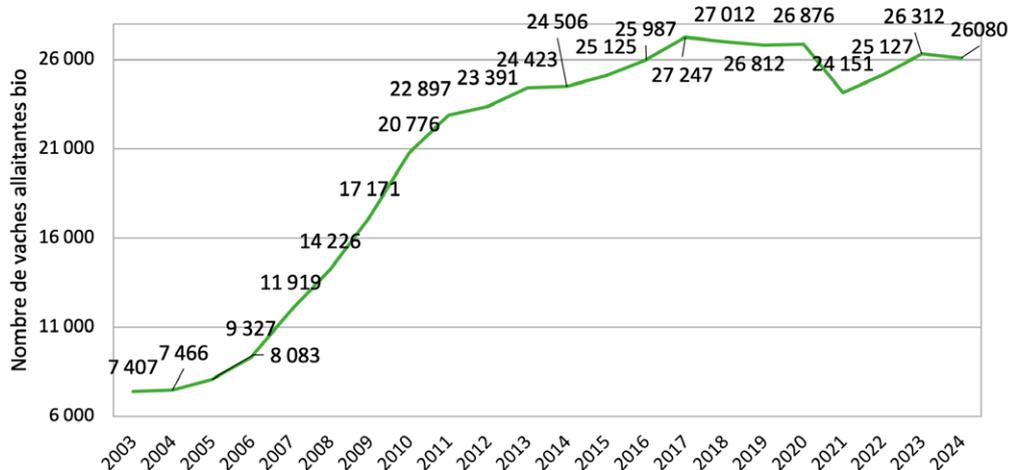


Légère diminution de la filière viandeuse

Après une baisse en 2021 (en partie à cause de la sécheresse de 2020) et une légère hausse en 2022 et 2023, le nombre de **vaches allaitantes** a diminué de -0,9% en 2024.

La majorité des bovins allaitants (61%) sont élevés dans la province du Luxembourg suivie de Liège (17%) et Namur (16%). Les provinces du Hainaut et du Brabant wallon comptent très peu d'élevages bio de bovins viandeux avec respectivement 5% et 1% des bovins bio wallons.

Figure 20: évolution du nombre de **vaches allaitantes bio** wallonnes



618 éleveurs possèdent plus de 5 vaches allaitantes bio en 2024. La Wallonie a perdu 7 élevages par rapport à 2023. Plus de trois quarts des éleveurs (78%) de vaches allaitantes bio en élèvent entre 6 et 59. La moyenne par ferme est de 42 vaches allaitantes bio.

Diminution de la filière laitière

Après une baisse de -5% en 2023, le nombre de vaches laitières bio sur le territoire continue de diminuer (-2%) en 2024 et est de 18.847 vaches laitières bio. La Wallonie a perdu 1.514 vaches laitières entre 2022 et 2024.

Trois-quarts des vaches laitières bio sont élevés dans les provinces de Liège (51%) et du Luxembourg (25%). Dans les autres provinces, cette spéculation reste moins développée avec 13% des vaches laitières bio wallonnes dans le Hainaut, 10% à Namur et seulement 1% dans le Brabant wallon.

Figure 21 : répartition des **éleveurs de vaches allaitantes par taille de cheptel bio (2024)**

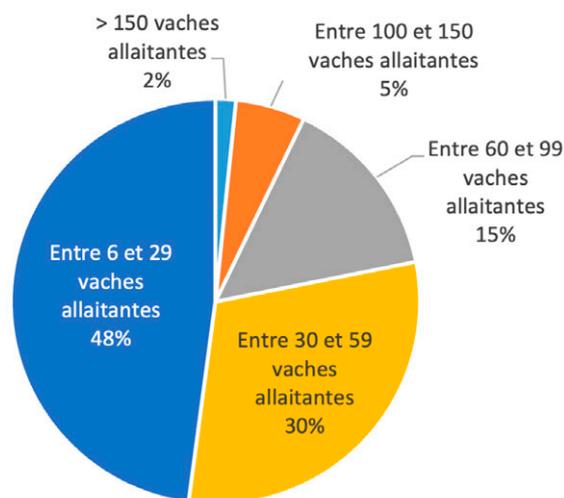
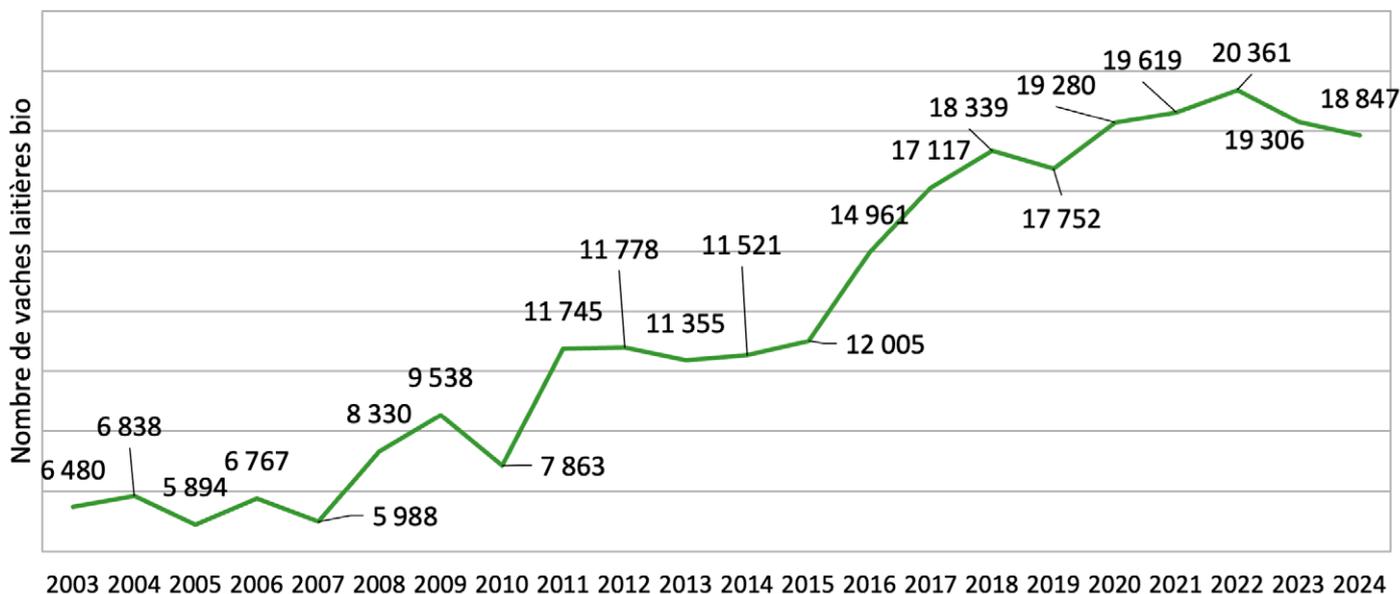


Figure 22 : évolution du nombre de **vaches laitières bio wallonnes**¹⁸

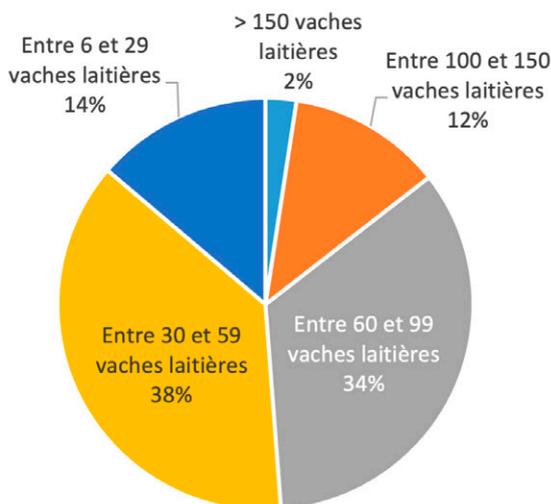


¹⁸ Le nombre de vaches laitières a été revu pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 pour correspondre au nouveau système de rapportage mis en place. Avant 2019, les jeunes vaches laitières (1-2ans) sont reprises dans les «vaches laitières». À partir de 2020, celles-ci sont classées dans «autres bovins».



En Wallonie, **291 éleveurs** ont plus de 5 vaches laitières bio en 2024. La Wallonie a perdu 15 élevages par rapport à 2023 et 32 élevages par rapport à 2022. En 2024, 72% d'entre eux élèvent entre 30 et 99 vaches laitières. La moyenne par ferme laitière est de 65 vaches laitières bio.

Figure 23 : répartition des **éleveurs de vaches laitières par taille de cheptel bio** (2024)

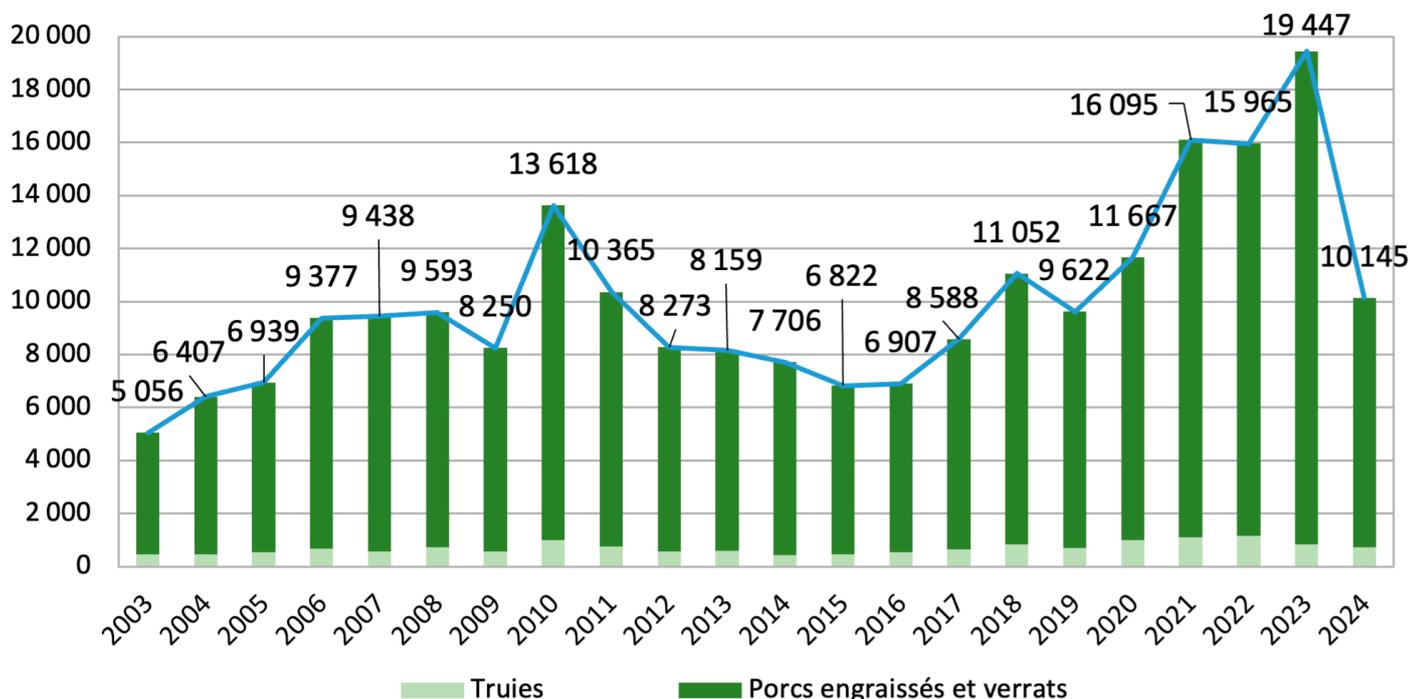


1.6.2. FILIÈRE PORCINE

Après une légère diminution en 2022 et une hausse en 2023, la filière porcine bio wallonne a fortement baissé de **-48%** en 2024. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de truies reproductrices a diminué de **-12%** par rapport à 2023 (-104 truies). La filière wallonne

a diminué de 414 truies (-34%) en deux ans, ce qui explique en partie la forte baisse du nombre de porcs engraisés. En 2024, le secteur comptabilisait: 736 truies, 9.378 porcs engraisés¹⁹ et 31 verrats.

Figure 24 : évolution de la filière **porcine bio** (nombre de porcins)



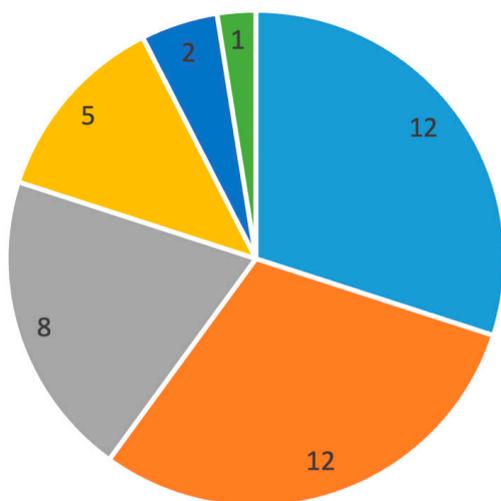
¹⁹ Le nombre de porcs engraisés et commercialisés sur l'année 2024 a été estimé sur base du nombre de place pour 14 engraisseurs sur 39.



En 2024, la Wallonie comptabilise 52 éleveurs de porcs bio, soit **20 de moins par rapport à 2023**. 55% sont naisseurs-engraisseurs, 24% sont uniquement naisseurs et 22% sont uniquement engraisseurs. La Wallonie a perdu 4 naisseurs-engraisseurs et 17 engraisseurs par rapport à 2023.

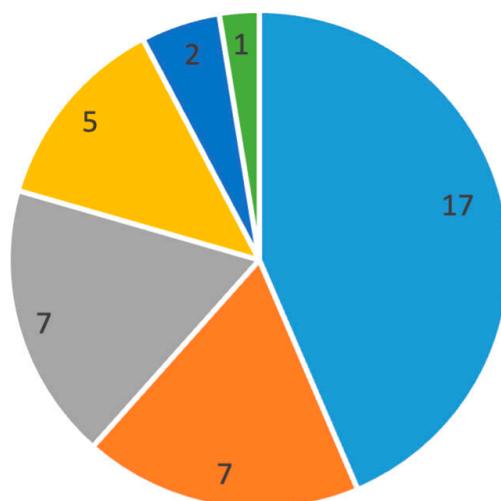
Parmi les 40 élevages qui font des naissages, 28 d'entre eux ont élevé au moins 5 truies. Parmi les 39 élevages qui font de l'engraissement, 22 d'entre eux ont engraisés au moins 50 porcs gras.

Figure 25: nombre de **truies** par élevage bio sur les 40 élevages qui font du naissage (nombre d'élevage en 2024)



- Moins de 5 truies
- Entre 5 et 10 truies
- Entre 11 et 30 truies
- Entre 31 et 50 truies
- Entre 51 et 100 truies
- Plus de 100 truies

Figure 26: nombre de **porcs** à l'engraissement sur les 39 élevages qui font de l'engraissement (nombre d'engraisseurs en 2024)



- Moins de 50 porcs à l'engraissement
- Entre 50 et 99 porcs à l'engraissement
- Entre 100 et 299 porcs à l'engraissement
- Entre 300 et 599 porcs à l'engraissement
- Entre 600 et 1000 porcs à l'engraissement
- Plus de 1.000 porcs à l'engraissement

Les porcs bio wallons sont élevés principalement dans les provinces du Hainaut (43%) et du Luxembourg (39%). Les 17% restants sont répartis dans les provinces de Namur (8%), Brabant wallon (5%) et Liège (4%).

1.6.3. FILIÈRE AVICOLE

Il est intéressant de noter que les poulaillers bio de petite taille (environ 200-250 poules pondeuses ou poulets de chair) comme les poulaillers mobiles se développent beaucoup ces dernières années.

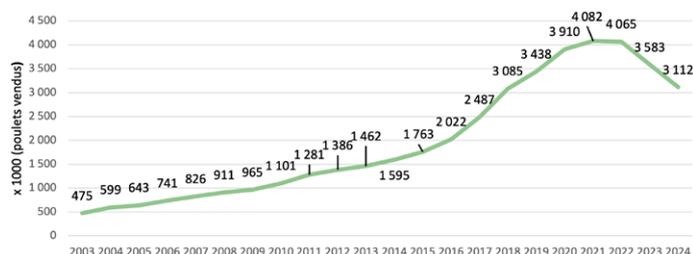
Diminution de la filière poulets de chair pour la deuxième année consécutive

Après des années de forte croissance, une stabilité en 2022 et une importante baisse en 2023, le nombre de poulets vendus a continué à fortement baisser (-13%) en 2024 avec 3,1 millions de poulets bio commercialisés. En 2024, le secteur wallon a vendu 470.000 poulets bio en moins que l'année précédente. En comptant des bâtiments de 4.200 poulets (la majorité des poulaillers bio), cela représente environ 26 poulaillers en moins sur l'ensemble de la Wallonie²⁰. En 2 ans, le nombre de poulets bio commercialisé a baissé de 23%.

En 2024, **108 fermes** ont élevé des poulets bio dont 75% ont commercialisé plus de 18.000 poulets (la production annuelle moyenne d'un poulailler bio de 4.200 « places »). La Wallonie a perdu 21 éleveurs dont 10 qui élevaient plus de 18.000 poulets par rapport à 2023.

La moitié des poulets bio (49%) ont été élevés dans la province de Namur. La province du Luxembourg compte, quant à elle, 27% des poulets, celle de Liège 14%, du Hainaut 7% et du Brabant wallon 3%.

Figure 27: évolution de la filière poulets de chair bio en Wallonie (en milliers de poulets vendus*1000)

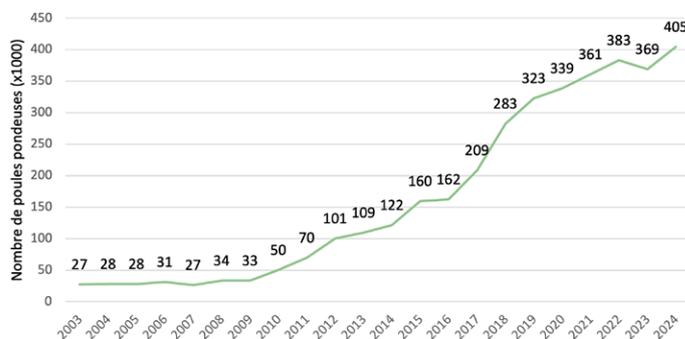


Hausse de la filière poules pondeuses

Après avoir vécu un véritable « boom » entre 2010 et 2020, ralentit sa croissance en 2021 et 2022 et baissé en 2023, la filière poule pondeuse renoue avec la croissance en 2024. Cette dernière année, la Wallonie a gagné 35.482 poules pondeuses (+10%) soit un peu moins de 12 bâtiments de 3.000 poules. La filière compte à présent 404.572 poules pondeuses bio sur le territoire wallon.

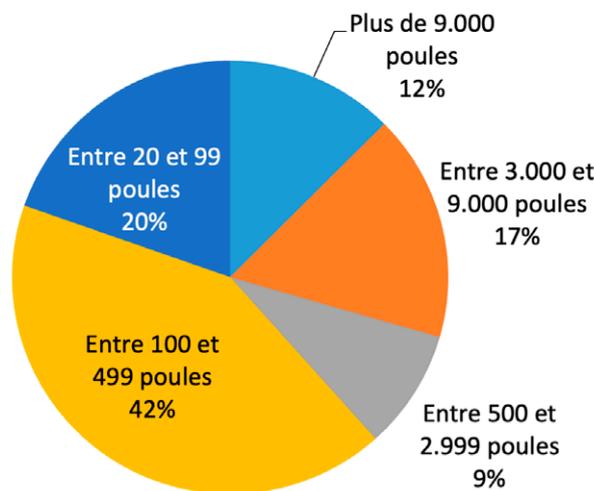
Les poules sont élevées majoritairement dans la province de Namur (38%), puis 25% au Luxembourg, 21% dans le Hainaut, 13% à Liège et 2% dans le Brabant wallon.

Figure 28: évolution de la filière poules pondeuses bio (nombre de poules pondeuses*1000)



112 fermes²¹ ont élevé des poules pondeuses bio en 2024, soit exactement le même nombre de fermes qu'en 2023. Seulement 29% d'entre elles ont élevé 3.000 poules ou plus. La moitié des élevages de poules bio ont une taille de cheptel entre 100 et 3000 poules. En 2024, la Wallonie a perdu 3 éleveurs de moins de 500 poules et gagné 3 éleveurs de plus de 500 poules.

Figure 29: répartition des éleveurs de poules pondeuses bio par taille de cheptel (en 2024)



Le premier élevage de **poulettes futures pondeuses** est apparu en 2013 en Wallonie. En 2024, notre territoire comptabilise 141.307 poulettes produites soit une baisse de -38% par rapport à 2023. La Wallonie doit encore importer des poulettes pour subvenir aux besoins de tous les aviculteurs bio wallons. Les 3 élevages de poulettes²² sont situés exclusivement dans les provinces du Hainaut (89%) et de Namur (11%). Par rapport à 2023, la Wallonie a perdu un élevage de plus de 10.000 poulettes.

²⁰ Estimation: 482.400 poulets commercialisés en moins divisés par 4.200 poulets (un bâtiment standard bio en 2023) et divisé par 4,3 lots/an.

²¹ Les fermes qui ont élevés moins de 20 poules bio n'ont pas été comptabilisés ici.

²² De plus de 200 poulettes.



1.6.4. FILIÈRES OVINE ET CAPRINE

Diminution de la filière ovine pour la deuxième année consécutive

En constante évolution depuis 2009 et en baisse en 2023 (-11%), la **filière ovine** a continué de baisser en 2024 (-14%) et comptait près de 19.600 ovins bio. Comme chez les bovins, la maladie FCO a fortement impacté le cheptel ovin, une partie de la baisse s'explique par cela.

Nous comptabilisons 222 éleveurs qui possèdent au moins 10 ovins bio dans leur ferme en 2024.

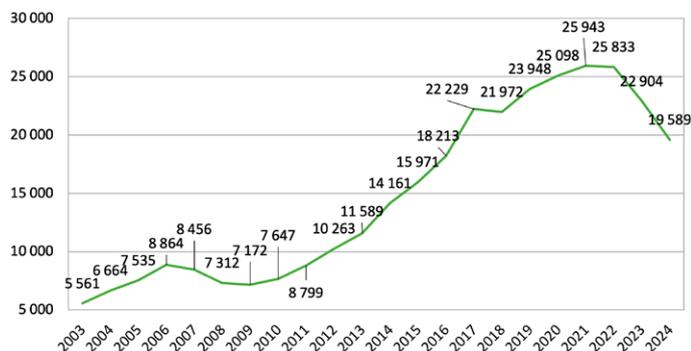
Trois-quarts des moutons sont élevés dans les provinces du Luxembourg (46%) et de Namur (29%). Le quart restant est réparti comme suit: 12% dans la province de Liège, 12% dans la province du Hainaut et 1% dans le Brabant wallon.

Au niveau de la filière laitière, la Wallonie comptabilise 20 élevages d'au moins 10 brebis laitières, soit 2 élevages supplémentaires par rapport à 2023. Parmi ceux-ci, 6 élevages ont plus de 100 brebis, 5 ont entre 50 et 100 brebis et 9 ont entre 10 et 49 brebis laitières. Au total, 1.531 brebis laitières bio étaient traitées en 2024.

Au niveau de la filière viandeuse, la Wallonie comptabilise 169 élevages d'au moins 10 brebis viandeuses, soit 4 élevages de moins par rapport à 2023. Parmi ceux-ci, 8 élevages ont plus de 300 brebis, 33 en ont entre 100 et 300 brebis, 73 entre 30 et 99 brebis et 60 entre 10 et 29 brebis.

Une partie des élevages ovins viandeux maintiennent des races menacées d'extinction pour la conservation de zones naturelles à haut potentiel de biodiversité. Ces races, comme le roux ardennais par exemple, sont particulièrement adaptées à ces milieux assez pauvres en fourrage et valorisent ces terrains tout en les entretenant. Au-delà de la production de viande d'agneau, c'est la préservation de ces milieux naturels qui représente la première finalité de ces troupeaux.

Figure 30 : évolution de la **filière ovine** (nombre d'ovins bio en Wallonie)

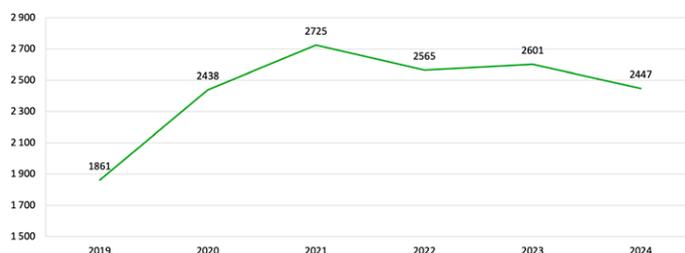


Diminution de la filière caprine

Après une diminution en 2022 et une stabilisation en 2023, la **filière caprine laitière** a légèrement baissé en 2024 (-6%) avec une **diminution** de 154 chèvres laitières. Comme chez les bovins et ovins, la maladie FCO a impacté le cheptel caprin. De plus, un éleveur de plus de 100 chèvres a arrêté en 2024.

En 2024, la Wallonie compte 2.465 chèvres laitières bio et 310 autres caprins (boucs, chèvres de réforme, chèvres pour l'entretien de terrain et chèvres à visée pédagogique) pour un total 2.757 caprins.

Figure 31 : évolution de la **filière caprine** (nombre de chèvres laitières bio en Wallonie)²³



En 2024, **26 éleveurs bio wallons** possèdent plus de 10 chèvres laitières bio: 4 éleveurs ont plus de 100 chèvres, 8 en élèvent entre 50 et 100 chèvres et 14 entre 10 et 49 chèvres. La Wallonie compte le même nombre d'élevages qu'en 2023: si 3 élevages ont arrêté en 2024, 3 nouveaux ont débuté.

C'est la province de Liège qui compte le plus de chèvres bio avec 52% du cheptel bio wallon, suivie de la province du Luxembourg (29%), celle de Namur (9%), du Hainaut (9%) et finalement du Brabant wallon (1%).

1.6.5. ÉLEVAGE DE NICHE

Le nombre d'animaux «de niche» reste marginal en comparaison au reste des animaux élevés en bio.

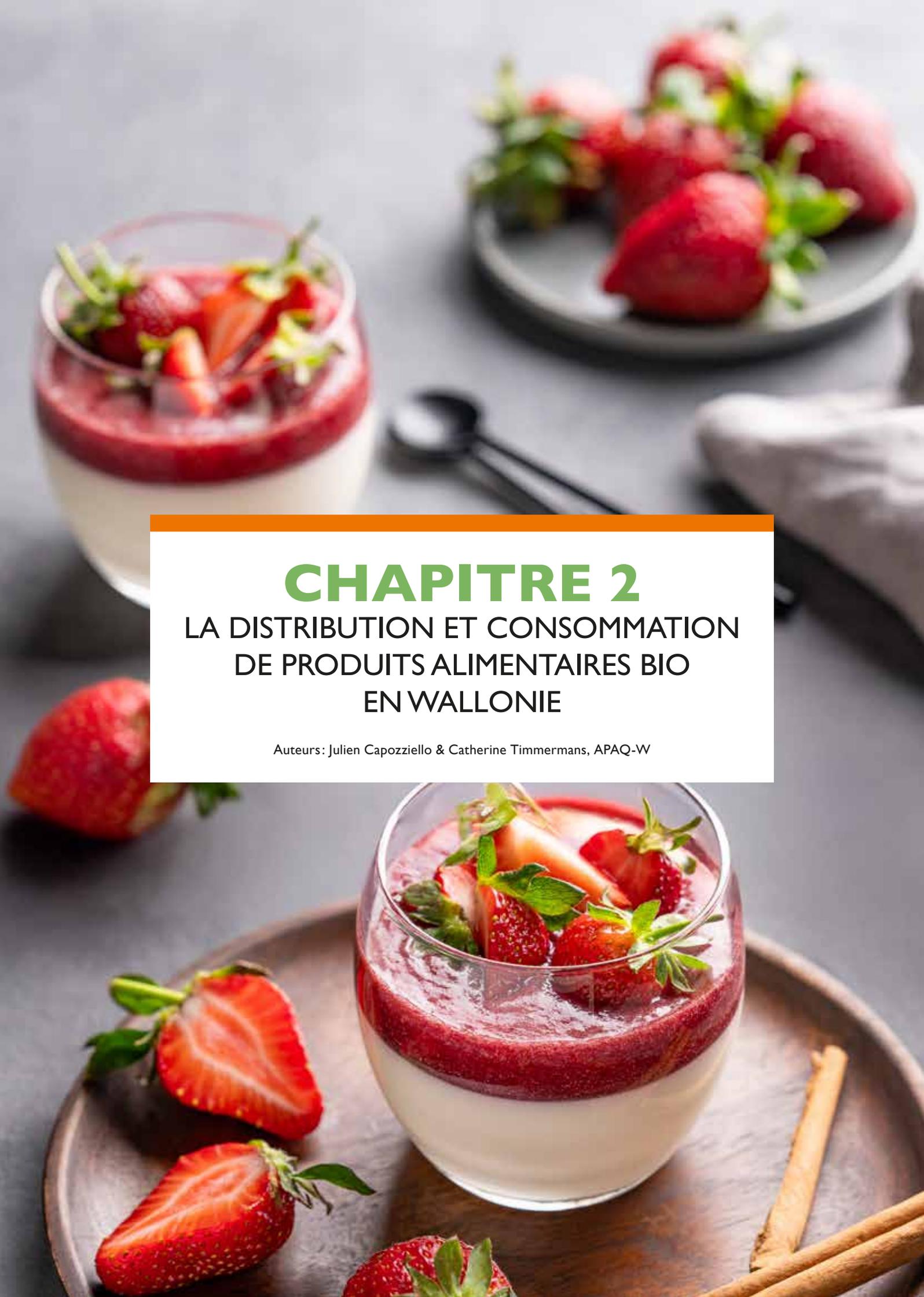
En 2024, 7 fermes bio wallonnes ont élevé des **canards, pintades et dindons/dindes** pour un total de 5.815 volailles. La Wallonie compte aussi 5 élevages de **bisons** bio (338 bisons élevés), 4 élevages de **cervidés** (122 cerfs ou daims) et un élevage de **bufflonnes** (186 bufflonnes et leur suite). De plus, 138 fermes bio ont des chevaux, juments laitières et ânes pour un total de 1.625 équidés.

À noter aussi que l'aquaculture bio wallonne compte 2 **piscicultures** de truites en 2024.

Et enfin, la Wallonie ne compte plus aucune **ruche** certifiée bio en 2024.



²³ Le nombre de chèvres laitières a été revu pour 2021, 2022, et 2023.



CHAPITRE 2

LA DISTRIBUTION ET CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO EN WALLONIE

Auteurs: Julien Capozziello & Catherine Timmermans, APAQ-W

Après 2 années moins favorables au bio faisant suite à la crise du Covid et à la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, les données de consommation des produits alimentaires bio montrent une évolution positive... que l'on retrouve également à l'échelle européenne (voir Chapitre 6).

Dans ce chapitre, les données qui sont présentées proviennent du bureau d'étude YouGov (anciennement GfK), et sont traitées et interprétées par l'Observatoire de la Consommation de l'Apag-W.

Plusieurs indicateurs de mesure sont ainsi présentés dans ce rapport:

- la **couverture du marché** en Wallonie;
- les **dépenses totales annuelles** en produits alimentaires bio en Wallonie et en Belgique;
- les **dépenses totales annuelles en bio par catégorie** de produits alimentaires;
- les **dépenses annuelles moyennes et les volumes annuels achetés moyens par habitant** pour une sélection de produits alimentaires bio;
- la **part de marché du bio** par rapport à l'ensemble des produits alimentaires.

Nous analyserons distinctement plusieurs catégories alimentaires:

- viande (comprend l'ensemble des sous-catégories de viande: volaille, porc, bœuf, agneau..., charcuterie non incluse);
- charcuteries;
- substituts de viande;
- produits laitiers dont le lait;
- œufs;
- légumes frais;
- fruits frais;
- pains;
- pommes de terre (comprend tous les types de format: frais, surgelés, en 4^{ème} et 5^{ème} gamme...);
- pâtes;
- riz.

La répartition des achats en produits alimentaires bio selon le canal de distribution est ensuite présentée. Enfin, les profils d'achat des consommateurs de produits alimentaires bio sont analysés.



2.1. La consommation bio: constat de ces dernières années

Au cours de ces dernières années, sur base des données de consommation YouGov, il ressort clairement que la consommation de produits alimentaires bio a progressé. Cette consommation s'est développée dans des proportions plus importantes encore en Wallonie par rapport à la Belgique. Toutefois, cette dynamique s'est interrompue en 2022, période marquée par la crise en Ukraine et les conséquences négatives sur le portefeuille des consommateurs (augmentation des prix de l'énergie, diminution du pouvoir d'achat...) qui ont impacté le secteur bio et entraîné pour la première fois depuis de nombreuses années une diminution de la consommation de produits alimentaires bio. Cet impact s'est d'ailleurs plus fait ressentir en Wallonie qu'en Belgique, l'écart entre les 2 parts de marché s'étant tassé depuis. En 2023, le Wallon restait cependant un plus gros consommateur bio que le Belge (125,7€ contre 101,3€), mais moins que le Bruxellois (134,9€). Un constat qui se vérifiait également au niveau des volumes achetés au sein des principales catégories alimentaires (viandes, lait, fromages, légumes, fruits...).

Sur base de notre rapport sur les chiffres du bio de l'année dernière, la part de marché du bio (en valeur dépensée) s'élevait à 5,1% pour la Wallonie en 2023, soit une hausse de 1,8 point par rapport à 2016.

Les comportements des Wallons ont été diamétralement opposés ces dernières années. Les deux crises majeures qui ont impacté les consommateurs (Covid-19, guerre en Ukraine) ont entraîné des changements importants dans la manière de consommer lorsque ces crises sont survenues :

- Une volonté de se faire plaisir et de se tourner vers des aliments plus sains lors de la crise sanitaire du Covid-19 en 2020-2021. Suite aux différents confinements qui ont bouleversé le quotidien, entraînant l'incapacité de réaliser des activités en extérieur, mais permettant a contrario d'avoir plus de temps libre, une majeure partie de la population a consacré plus de temps à son alimentation, ce qui a été bénéfique pour le secteur bio en particulier ;
- Une attention plus forte de la population à son portefeuille, suite aux conséquences de la guerre en Ukraine qui a impacté fortement le pouvoir d'achat des consommateurs, et qui a été néfaste pour le secteur bio, qui n'était plus une priorité.

Les rapports sur les chiffres du bio de ces dernières années démontraient déjà que la hausse de la consommation de produits alimentaires bio lors de la crise sanitaire du Covid-19 s'était essouffée après la fin des différentes périodes de confinements et le retour à une vie normale. Quant à l'impact de la guerre en Ukraine, la forte baisse observée en 2022 s'était atténuée en 2023.

Dans ce contexte, les données présentées ci-après permettent d'appréhender comment les comportements de consommation en produits alimentaires bio ont évolué en 2024.

2.2. La consommation bio en 2024 (et son évolution)

2.2.1. LA COUVERTURE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE BIO EN WALLONIE

La couverture du marché alimentaire bio est ici mesurée par le taux de pénétration des produits bio, qui correspond au pourcentage de ménages ayant acheté au moins une fois un produit bio dans l'année (ou dans une période définie), exprimé en %.

Situation en 2024

Sur base des données YouGov, la couverture des produits alimentaires bio en Wallonie a atteint un taux de 98,4% en 2024.

Quantification de l'évolution

Pour des raisons techniques liées à la collecte des données par YouGov²⁴, le pourcentage d'évolution des dépenses totales en produits alimentaires bio entre 2023 et 2024 a dû cette année être estimé par le pourcentage d'évolution entre les dépenses réalisées durant la période avril-décembre 2023 et la période avril-décembre 2024.

Sur base de la comparaison entre les périodes d'avril à décembre des années 2023 et 2024, on estime que la proportion de Wallons qui a acheté au moins une fois un produit alimentaire bio a augmenté d'environ 0,5 point.

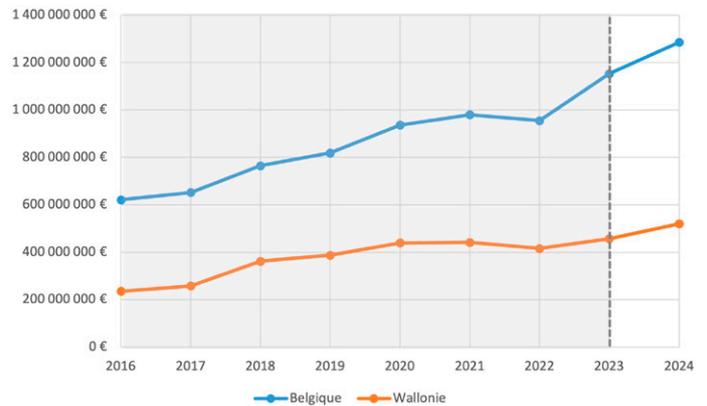
2.2.1.1. DÉPENSES TOTALES POUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Situation en 2024 et tendance générale

Selon les données YouGov, les dépenses totales en produits alimentaires bio pour 2024 s'élèvent à 520,2 millions d'euros (520.251.858 €) en Wallonie et 1,3 milliards d'euros (1.285.968.077 €) en Belgique.

Ces dépenses suivent une tendance globalement croissante depuis 2016, comme l'illustre la Figure 32.

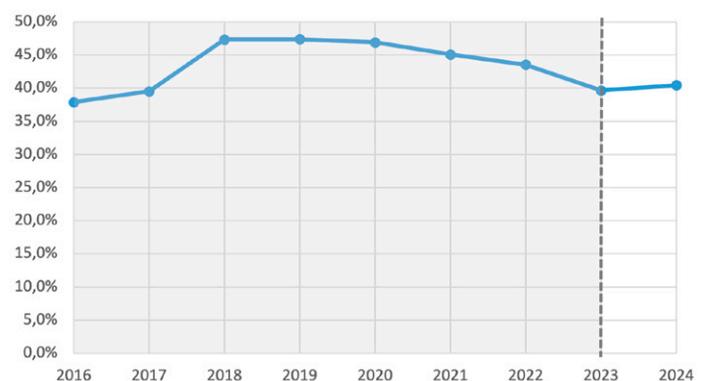
Figure 32 : évolution des dépenses annuelles totales en produits alimentaires bio



Remarque importante À la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du paneliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs présentées avant et après cette date pourraient ne pas être strictement comparables. Ce changement est matérialisé en gris sur le graphique ci-dessus. La valeur de 2023 synthétise des données obtenues selon l'ancien processus jusqu'en mars 2023 et le nouveau processus à partir d'avril 2023.

Les dépenses wallonnes correspondent à 40,5% des dépenses réalisées sur l'ensemble du territoire belge alors que la population wallonne ne représente que 31% de la population belge (source: Statbel avec les données du 1/01/2024). Comme représenté à la Figure 33, la décroissance de ce pourcentage, observée depuis 2018, semble ne pas se poursuivre en 2024.

Figure 33 : évolution du pourcentage des dépenses annuelles totales belges en produits alimentaires bio qui sont réalisées en Wallonie



Remarque importante À la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du paneliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs présentées avant et après cette date pourraient ne pas être strictement comparables. Ce changement est matérialisé en gris sur le graphique ci-dessus. La valeur de 2023 synthétise des données obtenues selon l'ancien processus jusqu'en mars 2023 et le nouveau processus à partir d'avril 2023.

²⁴ Remarque importante : à la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du paneliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs de l'année 2024 pourraient ne pas être directement comparables aux valeurs de l'année 2023. Pour cette raison, la comparaison est réalisée sur la période avril-décembre uniquement, car pour cette période les données sont collectées selon la même méthode en 2023 et en 2024.



Quantification de l'évolution

Pour des raisons techniques liées à la collecte des données par YouGov²⁵, le pourcentage d'évolution des dépenses totales en produits alimentaires bio entre 2023 et 2024 a dû cette année être estimé par le pourcentage d'évolution entre les dépenses réalisées durant la période avril-décembre 2023 et la période avril-décembre 2024.

En comparant les périodes avril-décembre des années 2023 et 2024, on estime que les dépenses wallonnes totales en produits bio ont augmenté de 10,5%. La tendance est identique pour la Belgique, avec une hausse de 8,6%.

2.2.1.2. DÉPENSES TOTALES PAR CATÉGORIE DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Situation en 2024

Le Tableau 16 reprend les dépenses totales en produits bio pour différentes catégories alimentaires²⁶, pour la Belgique et pour la Wallonie, en 2024. Il en ressort que ce sont les viandes (qui comprennent notamment la volaille, mais pas les charcuteries), les produits laitiers (qui comprennent également le lait), les légumes et les fruits frais qui sont les catégories pour lesquelles les dépenses en produits alimentaires bio sont les plus élevées en Wallonie.

Tableau 16 : dépenses annuelles totales en produits alimentaires bio pour différentes catégories de produits (en 2024)

DÉPENSES BIO	WALLONIE	BELGIQUE
VIANDES	73.301.631 €	160.368.302 €
dont volailles	26.717.675 €	64.261.295 €
SUBSTITUTS DE VIANDE	3.705.806 €	11.423.640 €
CHARCUTERIES	24.538.065 €	63.013.809 €
PRODUITS LAITIERS	58.977.119 €	136.232.764 €
dont lait	7.406.905 €	16.601.494 €
ŒUFS	18.476.074 €	39.010.772 €
LÉGUMES FRAIS	47.002.457 €	131.905.216 €
FRUITS FRAIS	46.414.528 €	119.026.411 €
PAIN	19.816.024 €	56.445.955 €
POMMES DE TERRE	11.471.940 €	27.943.215 €
PÂTES	3.113.065 €	9.453.401 €
RIZ	1.213.386 €	2.336.269 €

Quantification de l'évolution

Pour des raisons techniques liées à la collecte des données par YouGov²⁷, le pourcentage d'évolution des dépenses totales en produits alimentaires bio entre 2023 et 2024 a dû cette année être estimé par le pourcentage d'évolution entre les dépenses réalisées durant la période avril-décembre 2023 et la période avril-décembre 2024.

Comme indiqué dans le Tableau 17, sur les périodes d'avril à décembre 2023 et 2024, la majorité des catégories alimentaires analysées voient leurs dépenses augmenter en Wallonie.

En Wallonie, l'augmentation est particulièrement marquée pour le pain (+51,9%) et la volaille (+33,9%). A contrario, les substituts de viande (-15,3%), le riz (-8,8%) et dans une moindre mesure les produits laitiers (-0,4%, et -1,3% si on se concentre sur le lait seul) sont en baisse.

Pour la Belgique, les évolutions sont également à la hausse, mais dans des proportions quelques peu différentes. Les plus marquées sont pour le pain (+19,2% contre +51,9% en Wallonie) et les viandes (+11,1% contre +21,1%). Par ailleurs, la tendance à la baisse est plus marquée pour les produits laitiers (-2,8%), mais s'expliquerait par la baisse d'autres sous-catégories (ex: fromages, crèmes, yaourts...) que le lait, qui est en hausse en Belgique de 4,9%.

Tableau 17 : évolution des dépenses totales BIO par catégorie entre 2023 et 2024 en Wallonie et en Belgique (période avril-décembre)

BIO	WALLONIE	BELGIQUE
VIANDES	21,1%	11,1%
dont volailles	33,9%	20,8%
SUBSTITUTS DE VIANDE	16,7%	17,5%
CHARCUTERIES	-15,3%	-12,4%
PRODUITS LAITIERS	-0,4%	-2,8%
dont lait	-1,3%	4,9%
ŒUFS	3,0%	4,4%
LÉGUMES FRAIS	8,4%	10,1%
FRUITS FRAIS	9,5%	9,1%
PAIN	51,9%	19,2%
POMMES DE TERRE	6,3%	8,2%
PÂTES	21,3%	25,6%
RIZ	-8,8%	-7,4%

²⁵ À la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du panéliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs de l'année 2024 pourraient ne pas être directement comparables aux valeurs de l'année 2023. Pour cette raison, la comparaison est réalisée sur la période avril-décembre uniquement, car pour cette période les données sont collectées selon la même méthode en 2023 et en 2024.

²⁶ La catégorie alimentaire « Viandes » comprend l'ensemble des sous-catégories de viande (volaille, porc, bœuf, agneau...), charcuterie non incluse. La catégorie alimentaire « Produits laitiers » comprend l'ensemble des sous-catégories de produits laitiers (dont le lait, qui comprend le lait de consommation, le lait aromatisé, yaourt à boire...). La catégorie alimentaire « Pommes de terre » : comprend tous les types de formats (frais, surgelés, en bocal ou en conserve...).

²⁷ À la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du panéliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs de l'année 2024 pourraient ne pas être directement comparables aux valeurs de l'année 2023. Pour cette raison, la comparaison est réalisée sur la période avril-décembre uniquement, car pour cette période les données sont collectées selon la même méthode en 2023 et en 2024.

2.2.2. DÉPENSES ET VOLUMES PAR HABITANT EN PRODUITS ALIMENTAIRES BIO²⁸

Situation en 2024 et tendance générale

En 2024, le Wallon a dépensé en moyenne 141,12€ en produits alimentaires bio.

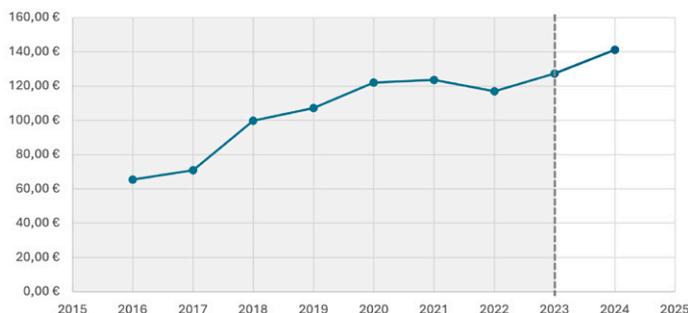
Le Tableau 18 reprend ces valeurs, ainsi que les dépenses et volumes annuels moyens par habitant pour différentes catégories de produits. Parmi les catégories étudiées, on notera que les dépenses annuelles par habitant sont les plus élevées pour la catégorie «Viande» (27,13€), suivie des catégories «Légumes frais» et «Fruits frais» (respectivement 12,76€ et 12,59€). C'est également pour ces catégories que les volumes consommés sont les plus élevés, les volumes de fruits frais et légumes frais arrivant cette fois en tête (avec respectivement 3,59 et 3,08 kg/habitant) suivi des volumes de viande (2,01 kg/habitant).

Tableau 18: dépenses annuelles/habitant et volumes achetés/habitant pour des produits alimentaires bio, en 2024, en Wallonie

CATÉGORIES DE PRODUITS CERTIFIÉS BIO	DÉPENSES ANNUELLES / HABITANT	VOLUME ANNUEL / HABITANT
ALIMENTS	141,12€	
PRODUITS CARNÉS OU ALTERNATIVES		
Viande	27,13 €	2,01 kg
dont volaille	7,25 €	0,55 kg
Charcuterie	6,66 €	0,34 kg
Substitut de viande	1,01 €	0,09 kg
PRODUITS FRAIS ET FÉCULENTS		
Légumes frais	12,76 €	3,08 kg
Fruits frais	12,59 €	3,59 kg
Pommes de terre	3,11 €	1,42 kg
Riz, pâtes	1,17 €	0,28 kg
PRODUITS LAITIERS		
Lait à boire	2,01 €	1,42 L
Fromages (hors fromages frais)	7,10 €	0,33 kg
Yaourt	2,71 €	0,52 kg
ŒUFS ET PRODUITS DE BOULANGERIE		
Œufs	5,01 €	12,1 pièces
Pain	5,37 €	1,94 pièces

La Figure 34 présente l'évolution des dépenses annuelles moyennes par habitant pour des produits alimentaires bio. La tendance est à la hausse depuis 2016, malgré une baisse temporaire en 2022.²⁹

Figure 34: évolution des dépenses annuelles moyennes/habitant (en euro) en produits alimentaires bio, en Wallonie



Remarque importante À la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du paneliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs présentées avant et après cette date pourraient ne pas être strictement comparables. Ce changement est matérialisé en gris sur le graphique ci-dessus. La valeur de 2023 synthétise des données obtenues selon l'ancien processus jusqu'en mars 2023 et le nouveau processus à partir d'avril 2023.

²⁸ Les dépenses bio par habitant correspondent à la valeur moyenne achetée en produits bio par habitant dans l'année ou dans la période concernée, exprimées en euro (€).

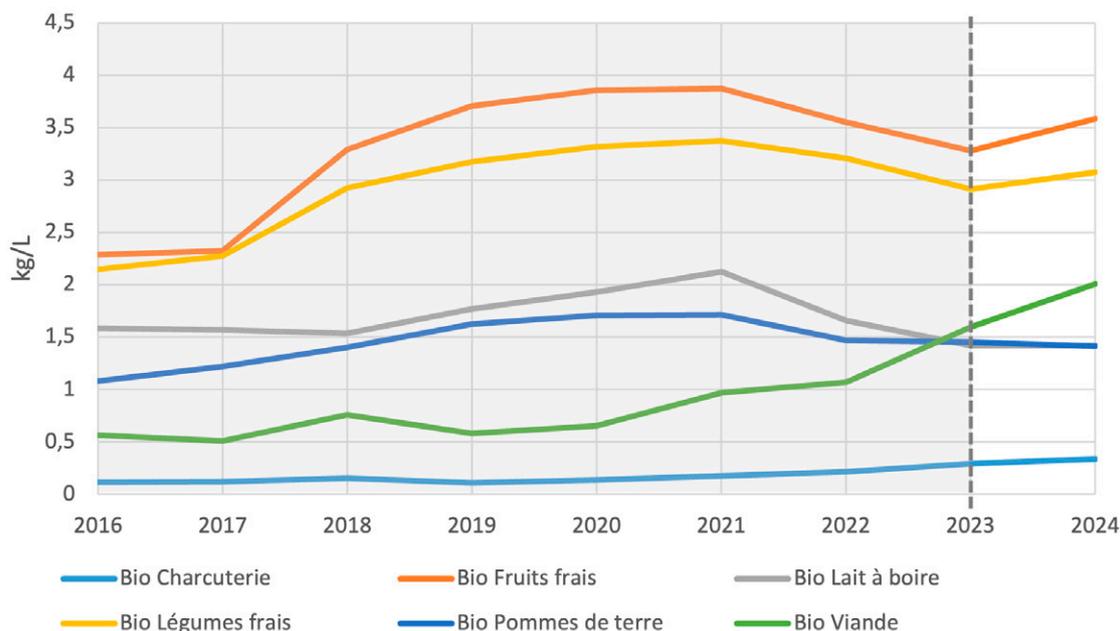
²⁹ Remarque importante: à la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du paneliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs de l'année 2024 pourraient ne pas être directement comparables aux valeurs de l'année 2023. Pour cette raison, la comparaison est réalisée sur la période avril-décembre uniquement, car pour cette période les données sont collectées selon la même méthode en 2023 et en 2024.



La Figure 35 présente l'évolution des volumes d'aliments bio achetés par habitant pour une sélection de catégories alimentaires.

En ce qui concerne les volumes achetés pour les principales catégories alimentaires, la tendance est à la hausse pour les fruits frais, les légumes frais et la viande, et assez légèrement pour la charcuterie. Si pour la viande et la charcuterie, la croissance semble continue ces dernières années, elle repart à la hausse pour les fruits frais et les légumes frais après des années moins favorables en 2022 et 2023. Pour le lait et les pommes de terre, on observe une relative stagnation.

Figure 35: évolution des volumes d'aliments bio achetés par habitant pour une sélection de catégories alimentaires.



Remarque importante À la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du panéliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs présentées avant et après cette date pourraient ne pas être strictement comparables. Ce changement est matérialisé en gris sur le graphique ci-dessus. La valeur de 2023 synthétise des données obtenues selon l'ancien processus jusqu'en mars 2023 et le nouveau processus à partir d'avril 2023.



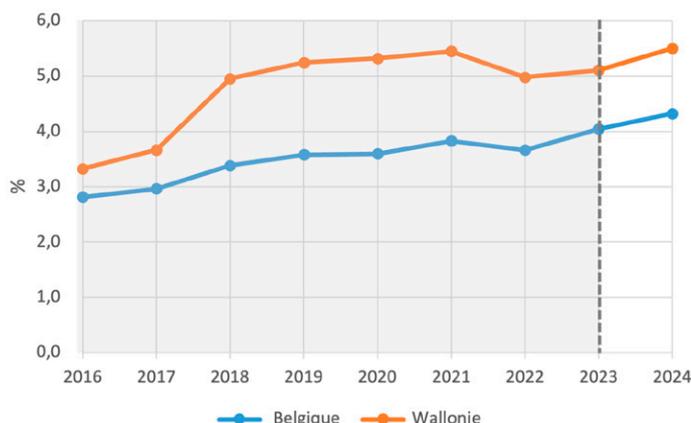
2.2.3. PART DE MARCHÉ³⁰ DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Situation en 2024 et tendance générale

Si les indicateurs concernant les dépenses en produits bio témoignent d'une dynamique positive pour l'alimentaire bio, il est intéressant de corréliser ces dépenses par rapport à l'ensemble des dépenses réalisées dans le secteur agroalimentaire, afin de mieux évaluer si cette tendance se concrétise par une proportion plus forte du bio dans le budget des consommateurs, ce que la part de marché permet d'analyser.

En 2024, la part de marché du bio en Wallonie s'élève à 5,5%, et à 4,3% en Belgique. Comme illustré par la Figure 36, ces parts de marché qui connaissent une tendance croissante jusque 2021 avaient chuté en 2022. La tendance croissante semble³¹ avoir repris depuis lors.

Figure 36 : évolution des parts de marché des produits alimentaires bio



Remarque importante À la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du panéliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs présentées avant et après cette date pourraient ne pas être strictement comparables. Ce changement est matérialisé en gris sur le graphique ci-dessus. La valeur de 2023 synthétise des données obtenues selon l'ancien processus jusqu'en mars 2023 et le nouveau processus à partir d'avril 2023.

En Wallonie, la catégorie « les œufs » est la catégorie alimentaire pour laquelle la part de marché bio est la plus grande en 2024 (20,4%), suivie par celle « les substituts de viande » (19,1%), « les légumes frais » (11%), « le pain » (10,8%) et « les fruits frais » (10,3%).

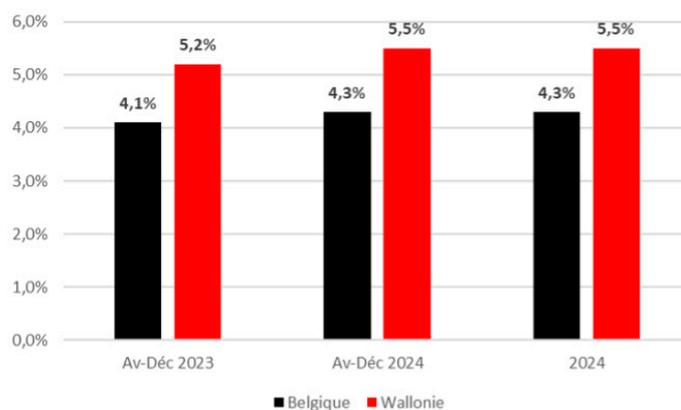
Pour la Belgique, le constat est similaire à ce qui a été observé en Wallonie, avec en tête « les œufs » (20,4% de part de marché pour le bio), « les substituts de viande » (19,1%), « les légumes frais » (11%), « le pain » (10,8%) et « les fruits frais » (10,3%).

Quantification de l'évolution

Pour des raisons techniques liées à la collecte des données par YouGov³², le pourcentage d'évolution des dépenses totales en produits alimentaires bio entre 2023 et 2024 a dû cette année être estimé par le pourcentage d'évolution entre les dépenses réalisées durant la période avril-décembre 2023 et la période avril-décembre 2024.

La Figure 37 représente l'évolution des parts de marché des produits alimentaires bio sur les marchés belge et wallon. Sur la période d'avril à décembre 2023 et 2024, on observe une hausse de 0,3 point pour la Wallonie, et de 0,2 point pour la Belgique. Malgré le fait que nous ne disposons pas d'éléments comparables pour le premier trimestre 2023 et 2024, ce qui nécessite de rester nuancé dans l'interprétation des données, le constat d'une reprise à la hausse de la consommation bio semblerait bien se vérifier.

Figure 37 : part de marché des produits bio au sein du marché alimentaire belge et wallon (%)
Année 2024 et périodes d'avril à décembre 2023 et 2024



Les Figures 38 et 39 représentent l'évolution des parts de marché de différentes catégories de produits alimentaires wallons, respectivement à l'échelle de la Wallonie et à l'échelle de la Belgique.

Par rapport à ce qui a pu être observé au niveau des dépenses, si pour les substituts de viande et le riz, leurs parts de marché respectives sont également en baisse, le constat est différent pour les œufs bio puisque, malgré le fait que les dépenses pour ces produits sont en augmentation, leurs parts de marché pour le bio baisse (-4 points). Deux facteurs pourraient expliquer ce paradoxe: le prix et la quantité d'œufs achetés. Ne disposant pas de données sur l'évolution des quantités achetées, il n'est pas possible de quantifier l'impact réel de chacun de ces facteurs sur l'évolution de la part de marché des œufs. Précisons toutefois que, sur la période analysée, l'indice prix moyen (prix moyen œufs bio/prix moyen des œufs non bio) a diminué (passant de 147,3 à 141,7). Cela signifie donc qu'un œuf bio a été en moyenne 41,7% plus cher sur la période d'avril à décembre 2024 contre 47,3% plus cher sur la même période en 2023.

³⁰ La part de marché du bio correspond au pourcentage de produits alimentaires bio par rapport à l'ensemble des produits alimentaires achetés (en %). Elle se calcule sur base des dépenses en euros (€).

^{31, 32} Remarque importante: à la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du panéliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs de l'année 2024 pourraient ne pas être directement comparables aux valeurs de l'année 2023. Pour cette raison, la comparaison est réalisée sur la période avril-décembre uniquement, car pour cette période les données sont collectées selon la même méthode en 2023 et en 2024.



Figure 38: part de marché des produits bio par catégorie alimentaire au sein du marché wallon (%)
Année 2024 et périodes d'avril à décembre 2023 et 2024

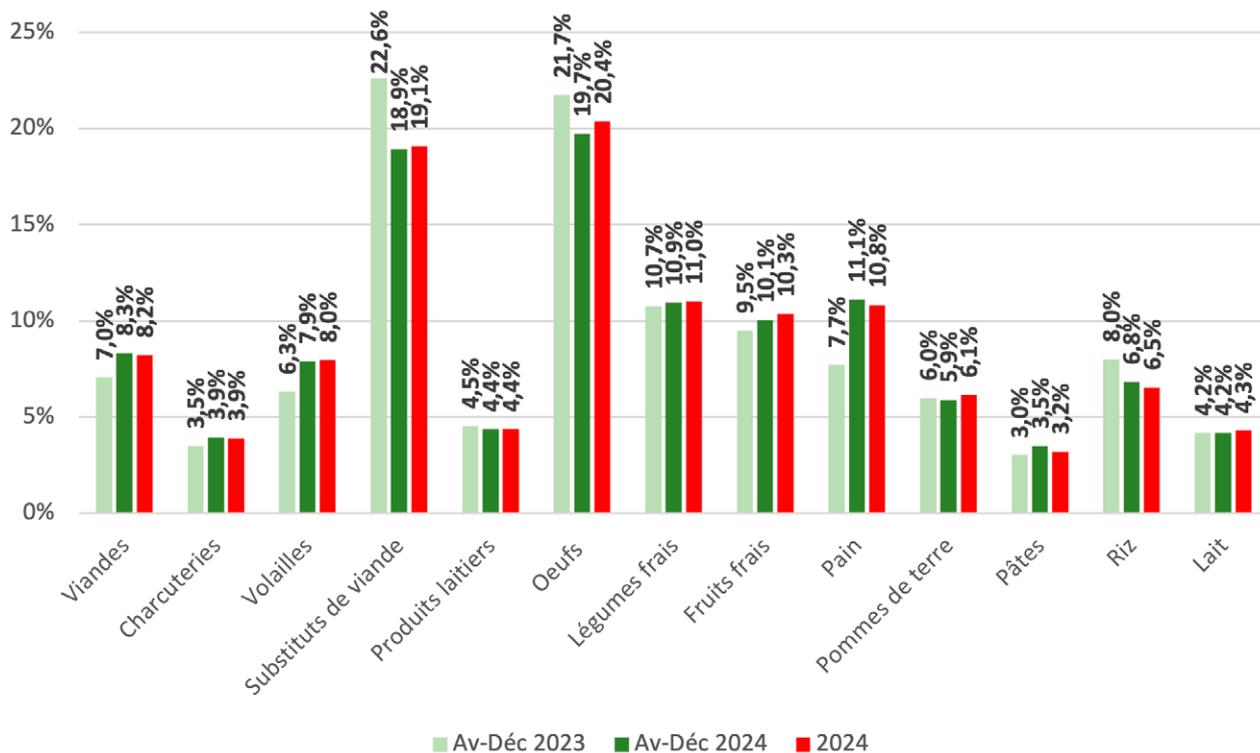
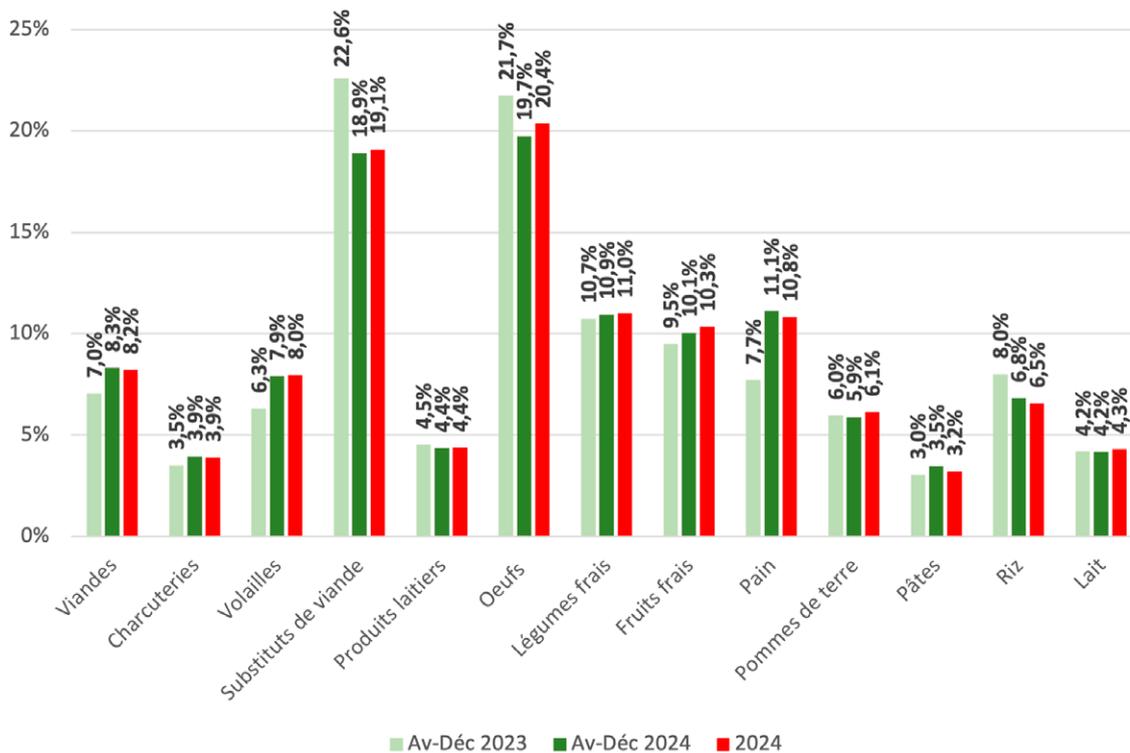


Figure 39: part de marché des produits bio par catégorie alimentaire au sein du marché belge (%)
Année 2024 et périodes d'avril à décembre 2023 et 2024

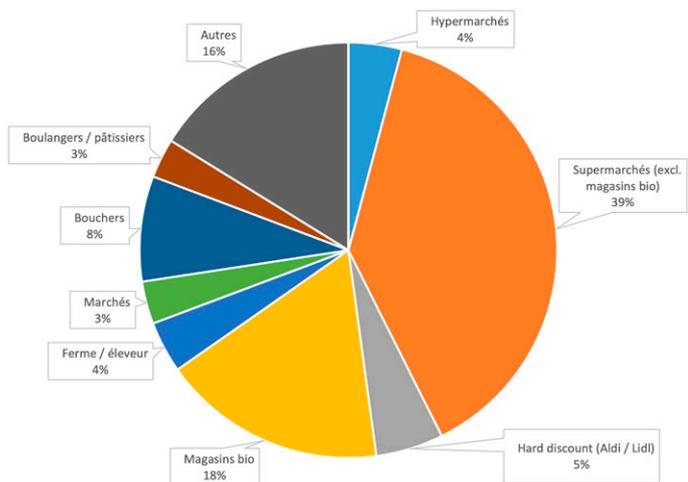


2.3. Les principaux canaux de distribution de produits bio

Situation en 2024

En 2024, les principaux canaux de vente au sein desquels les Wallons dépensent le plus en produits alimentaires bio sont les supermarchés, en tête avec 38,5%, suivis par les magasins bio³³ (17,4%). Les autres types de points de vente étudiés totalisent moins de 10% des dépenses en produit bio. Par ailleurs, 16,2% des dépenses de vente sont effectuées dans d'autres canaux de vente que ceux répertoriés ici.

Figure 40 : répartition des dépenses des produits bio en Wallonie selon les canaux de distribution (%) – Année 2024



Quantification de l'évolution

Pour des raisons techniques liées à la collecte des données par YouGov³⁴, le pourcentage d'évolution des dépenses totales en produits alimentaires bio entre 2023 et 2024 a dû cette année être estimé par le pourcentage d'évolution entre les dépenses réalisées durant la période avril-décembre 2023 et la période avril-décembre 2024.

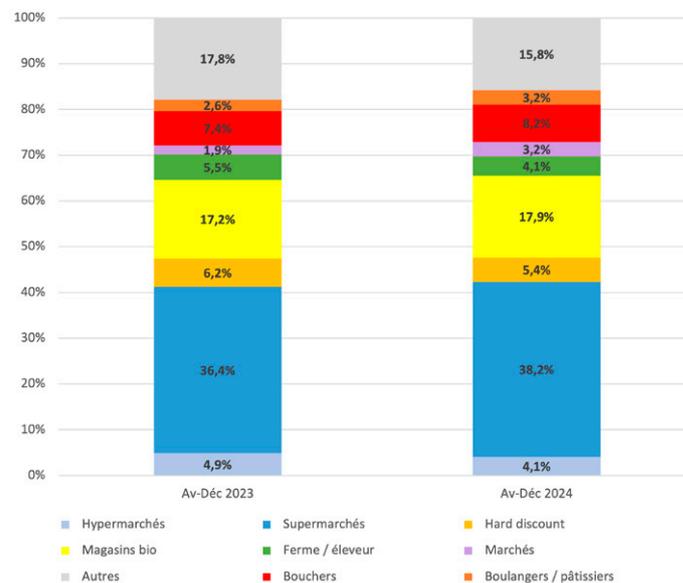
Sur base de la période d'analyse avril-décembre pour les années 2023 et 2024, il ressort que les grandes et moyennes surfaces (hypermarchés, supermarchés et Hard Discount) sont en légères augmentation, passant de 47,4% de part de marché à 47,6%. Cette hausse n'est pas spécifique à chaque canal de vente, puisque seuls les supermarchés voient leur part de marché augmenter (+1,8 points), au contraire des hypermarchés et du Hard Discount, dont les parts de marché baissent de 0,8 point chacun.

La part de marché du circuit court³⁵ s'élève à 18,7%, soit 1,2 points de plus qu'en 2023 sur la même période. À noter la part importante des boucheries dans le total, qui s'élève à 8,2% (+0,8 point). Au même titre que les années précédentes, il faut rester prudent³⁶ dans de la part de marché spécifique aux boucheries. En effet, le nombre de boucheries certifiées bio reste encore relativement faible sur le territoire wallon.

Autre canal qui voit sa part de marché augmenter : les magasins bio qui, après avoir souffert ces dernières années des suites de la crise en Ukraine, voient leurs parts de marché repartir à la hausse, atteignant 17,9% sur la période d'avril à décembre 2024 (+0,7%).

La catégorie « autres » (comprenant notamment les magasins de proximité tel que Okay, Delhaize Proxy, Spar, les magasins frontaliers, Oxfam...) est en revanche en baisse de 2 points, représentant 15,8% des dépenses en produits bio sur la période d'avril à décembre 2024 comparé à la même période en 2023. Cette baisse pourrait être imputée à une diminution des achats frontaliers, ou encore des magasins de proximité.

Figure 41 : évolution de la répartition des dépenses des produits bio selon les canaux de distribution (%) Périodes avril-décembre 2023 et 2024



³³ La catégorie « magasins bio » comprend les enseignes Färm, Bio Planet, Bi'OK, Biocap, Al'Binète et autres magasins bio d'alimentation.

³⁴ Remarque importante : à la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du panéliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs de l'année 2024 pourraient ne pas être directement comparables aux valeurs de l'année 2023. Pour cette raison, la comparaison est réalisée sur la période avril-décembre uniquement, car pour cette période les données sont collectées selon la même méthode en 2023 et en 2024.

³⁵ Le circuit court se base ici sur les magasins catégorisés comme circuit court, à savoir les boulangeries-pâtisseries, les boucheries, les fermes et les marchés. Ce parti pris méthodologique a pour objectif d'évaluer la part du circuit court, ne disposant pas de données sur l'origine des produits.

³⁶ Le type de vente au sein de ces établissements (majoritairement en vrac, sans emballage et donc sans code barre) peut entraîner un biais du consommateur lors de l'encodage de son achat, du fait de la mauvaise interprétation du consommateur (croyant acheter un produit bio qui ne répond pas en réalité aux normes du secteur) et/ou d'une mauvaise information auprès du consommateur. Cette problématique ainsi que l'augmentation bien réelle des achats en viandes bio ne pouvant être estimées, cet aspect doit donc être pris en compte dans la lecture des résultats, ne pouvant exclure une augmentation réelle de la consommation de viande bio dans les boucheries.



2.4. Le comportement d'achat et le profil des ménages wallons acheteurs de produits alimentaires bio

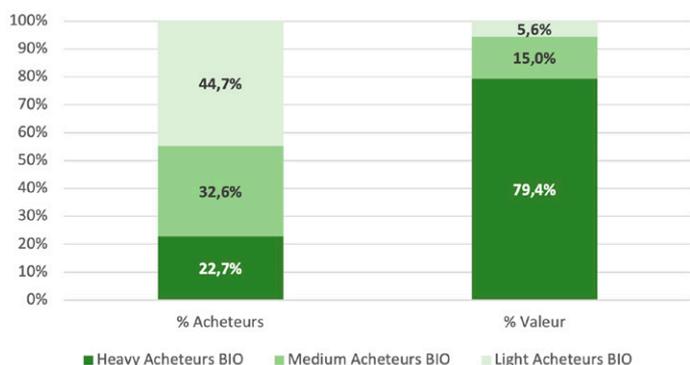
Situation en 2024

Cette section se concentre sur le comportement d'achats des **ménages wallons** (et non des habitants individuels) et sur les différents profils d'acheteur de produits alimentaires bio. Trois types de profil sont distingués :

- Les «heavy acheteurs bio», qui ont un profil intensif en matière d'achats de produits bio ;
- Les «medium acheteurs bio», qui ont un profil intermédiaire en matière d'achats de produits bio ;
- Les «light acheteurs bio», qui ont un profil faible en matière d'achats de produits bio.

Ces profils d'acheteurs représentent respectivement 22,7% et 44,7% du total des ménages wallons achetant des produits bio en 2024. En valeur dépensée, les «heavy acheteurs bio» sont à l'origine de 79,4% des dépenses en produits bio. Le reste se partage entre les «medium acheteurs bio» (15%) et les «light acheteurs bio» (5,6%).

Figure 42 : répartition de dépenses en produits bio selon les profils d'acheteurs bio wallons (%) – Année 2024



En 2024, les dépenses moyennes en produits alimentaires bio chez les acheteurs bio s'élèvent à 317,1 €. Selon le profil d'acheteurs, les dépenses représentent en moyenne 1.107,6 € pour les «heavy acheteurs bio», 146,1 € pour les «medium acheteurs bio» et 39,8 € pour les «light acheteurs bio».

Au niveau de la fréquence d'achat, la moyenne chez les ménages bio atteint 34 achats en moyenne sur l'année 2024. Cette fréquence est plus importante chez les grands acheteurs de produits alimentaires bio : 85,8 achats en moyenne sur l'année pour les «heavy acheteurs bio», 29,3 achats pour les «medium acheteurs bio» et 11 achats pour les «light acheteurs bio».

Quantification de l'évolution

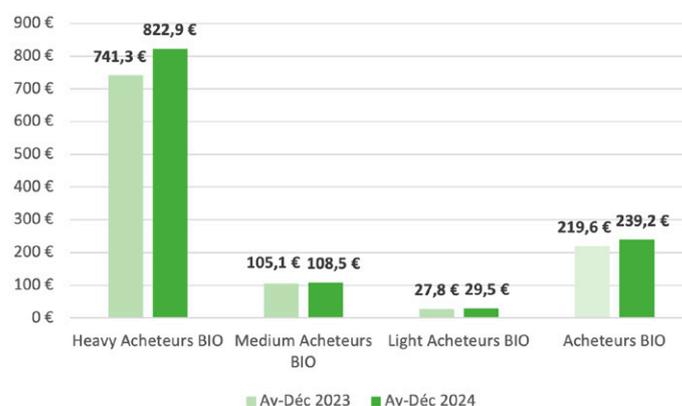
Pour des raisons techniques liées à la collecte des données par YouGov³⁷, le pourcentage d'évolution des dépenses totales en produits alimentaires bio entre 2023 et 2024 a dû cette année être estimé par le pourcentage d'évolution entre les dépenses réalisées durant la période avril-décembre 2023 et la période avril-décembre 2024.

La part des «heavy acheteurs bio» reste stable sur la période d'avril à décembre des années 2023 et 2024 (+0,1 point). En revanche, celle des «medium acheteurs bio» est en baisse (- 1,1 point), alors que celle des «light acheteurs bio» est en croissance et reste le profil d'acheteur bio le plus représenté (+1 point).

Sur la période d'avril-décembre 2023 et 2024, on constate que la part des dépenses des «heavy acheteurs bio» est en augmentation (79,5% contre 78,2%), au détriment de la part des «medium acheteurs bio» (15,1% contre 16,5%). La part en valeur dépensée chez les «light acheteurs bio» reste stable (5,4%) sur cette période entre 2023 et 2024.

Sur la période d'avril à décembre des années 2023 et 2024, il ressort que la moyenne des dépenses est en augmentation pour tous les types d'acheteurs bio. Cette hausse est plus marquée chez les «heavy acheteurs bio» (+11%). Les «medium acheteurs bio» voient leurs dépenses augmenter de 3,2%, et les «light acheteurs bio» de 8,9%. En moyenne, sur cette période, les dépenses en produits alimentaires bio pour les acheteurs bio a augmenté de +8,9% en moyenne.

Figure 43 : évolution de la valeur annuelle d'achats en produits bio des ménages wallons achetant bio, en euros Période avril à décembre des années 2023-2024

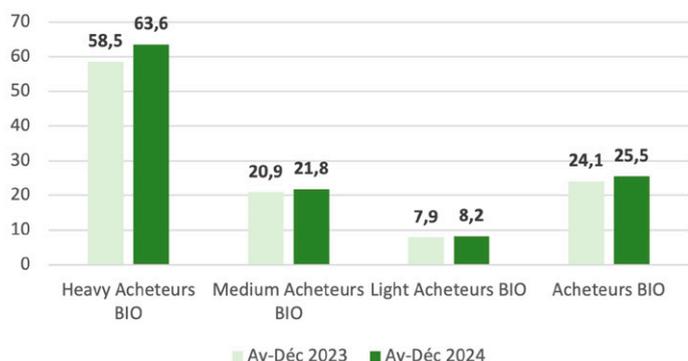


³⁷ Remarque importante : à la suite d'un changement dans le processus de collecte de données (passage à une application mobile) du panéliste YouGov en mars 2023 et impactant uniquement les aliments bio commercialisés en vrac, les valeurs de l'année 2024 pourraient ne pas être directement comparables aux valeurs de l'année 2023. Pour cette raison, la comparaison est réalisée sur la période avril-décembre uniquement, car pour cette période les données sont collectées selon la même méthode en 2023 et en 2024.



Au même titre que pour les dépenses, les achats sont également plus nombreux sur la période d'avril à décembre des années 2023 et 2024 : la fréquence d'achat chez les «heavy acheteurs bio» est passé de 58,5 achats à 63,6 achats en moyenne (+8,6%). Pour les «medium acheteurs bio», la moyenne est passée de 20,9 à 21,8 achats en moyenne (+4,4%) et de 7,9 à 8,2 pour les «light acheteurs bio» (+4,2%). Sur cette période, en moyenne, le nombre d'achats des acheteurs bio est passé de 24,1 à 25,5 achats (+5,9%).

Figure 44 : évolution de la fréquence annuelle d'achats bio par ménage wallon selon les profils d'acheteurs Période avril à décembre des années 2023-2024



2.5. Conclusion: comment se porte la consommation alimentaire bio en Wallonie?

Dans notre état des lieux initial, il était démontré que la consommation de produits alimentaires bio était en constante augmentation depuis plusieurs années. Toutefois, elle avait subi une baisse en 2023, conséquence de la guerre en Ukraine sur le pouvoir d'achat des consommateurs, qui se tournaient vers des produits moins chers. L'année 2024 pouvait donc confirmer cette tendance ou au contraire, marquer le début d'une reprise de la consommation bio.

Ainsi, il ressort en 2024 que la consommation bio reste bien ancrée au sein de la population wallonne, puisque 98,4% de la population a acheté au minimum une fois un produit alimentaire bio au cours de l'année. En valeur dépensée, la consommation bio en Wallonie représente 520,3 millions d'€ en 2024, soit 40,7% de l'ensemble des dépenses nationales en produits alimentaires bio. Toutefois, si la couverture du bio est un élément positif à mettre au crédit du secteur, la part de marché du bio représente seulement 5,5% en Wallonie.

Plusieurs éléments positifs sont cependant relevés :

- Sur la période d'analyse avril à décembre des années 2023 et 2024, qui permet méthodologiquement de faire une comparaison de la consommation, plusieurs indicateurs démontrent une dynamique à la hausse : augmentation de la part de marché (+0,3 point de pourcentage), augmentation des dépenses (+10,5%), augmentation des dépenses et de la fréquence d'achat chez les 3 profils d'acheteurs ;
- Le Wallon reste un plus gros consommateur de produits alimentaires bio que le Belge. Si une augmentation est également observée à l'échelle nationale, celle-ci légèrement plus importante en Wallonie en comparant avril-décembre 2023 et 2024, soit +10,5% en Wallonie et +8,6% en Belgique ;
- Les magasins bio restent le 2^{ème} canal en termes de part de marché (en valeur dépensée). Après plusieurs années de baisse (précédée lors de la période sanitaire par une forte augmentation qui ne s'était pas poursuivie par la suite), on observe une reprise à la hausse des parts de marché dans ces enseignes.

Toutefois, si cette reprise se doit d'être soulignée et être porteuse d'espoir à l'ensemble du secteur, il faut rester prudent. En effet, sur base d'une étude que l'Observatoire a mené en novembre 2024 sur un panel de 1.500 individus représentatifs de la population belge francophone, l'intérêt pour les produits labellisés bio est en baisse. En Wallonie, cet intérêt s'élève à 46%, soit 13 points de pourcentage de moins que lors de la précédente étude menée en 2022 à la même période. A titre de comparaison, leur intérêt pour les produits locaux (70%) ou «durables» (64%) sont plus marqués. Les intentions futures de consommer davantage de produits bio restent toutefois stables (69%), et ce qui constitue un facteur positif pour le secteur, mais qui se doit d'être concrétisé par le consommateur.

Toujours dans notre étude justement, parmi les Wallons consommant depuis minimum 1 an des produits bio, 22% ont déclaré avoir augmenté leur consommation bio au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, contre 8% qui ont diminué leur consommation. Le prix est un frein connu à la consommation bio et qui persiste. Toutefois, même s'il reste prédominant, il est moins marqué que lors de notre précédente étude. A contrario, la préservation de la santé, la qualité des produits et le soutien à l'économie locale sont autant de facteurs plébiscités pour acheter des produits bio.

Cette prise de conscience chez le consommateur peut l'amener à se diriger plus facilement vers des produits bio et ainsi poursuivre une dynamique positive pour le secteur bio, entraînant un ancrage plus marqué au sein de la population et qui se perpétuera dans le temps dans ses comportements de consommation.



PARTIE 2

LE BIO EN EUROPE ET AU SEIN
DE L'UNION EUROPÉENNE



CHAPITRE 3

LA PRODUCTION AGRICOLE EUROPÉENNE BIO³⁸

Autrice: Mélanie Mailleux, Biowallonie

Les chiffres de ce chapitre sur l'Europe font référence à l'année 2023, soit une année de retard par rapport aux chiffres belges.

La production et la consommation bio européenne ont augmenté en 2023³⁹.

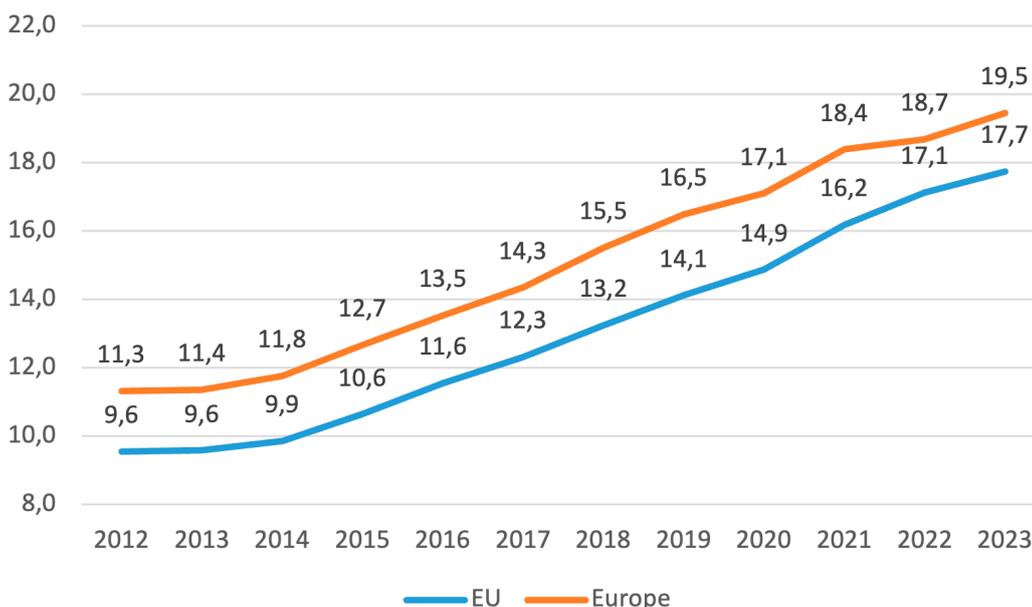
En 2023, la surface agricole bio en Europe a progressé de +4%, soit plus de 760.000 hectares supplémentaires. Le marché européen des aliments biologiques a atteint plus de 54,7 milliards d'euros, soit une augmentation de +3% par rapport à 2022. Les surfaces ont donc progressé légèrement plus vite que le marché.

3.1. La surface agricole bio

Dans l'Union Européenne, plus de **17,5 millions d'hectares** étaient en agriculture biologique en 2023, soit **4%** de plus qu'en 2022. Un peu plus de 620.000 hectares ont passé le cap du bio en 2023. En Europe, la superficie cultivée en bio atteint 19,5 millions d'hectare (+4% également). Au cours de la dernière décennie, la surface consacrée à l'agriculture biologique a augmenté d'environ 71%. En 2023, la croissance annuelle de la surface agricole biologique en Europe remonte (+4%) après avoir atteint un des niveaux les plus bas en 2022.



Figure 45 : évolution des superficies bio (en million d'ha) au sein de l'Union européenne et en Europe (FiBL, 2025)



³⁸ Le présent chapitre reprend tantôt les données chiffrées pour l'Union européenne des 27, tantôt les données pour l'Europe (EU-27 + Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Îles Anglo-Normandes, Îles Féroé, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Russie, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni).

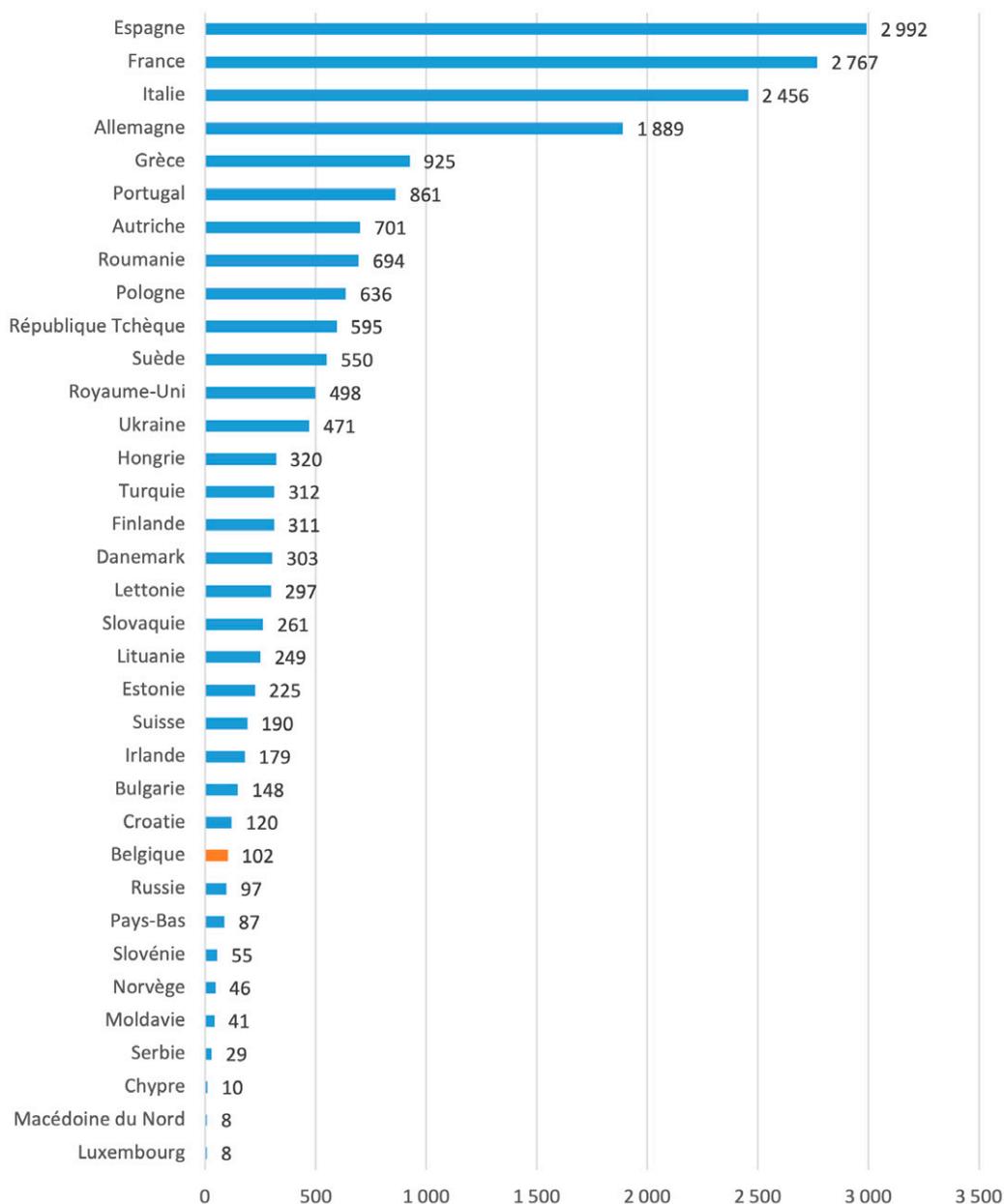
³⁹ Sources : Eurostat (2025), FiBL (2025).



3.2. La surface agricole bio par pays

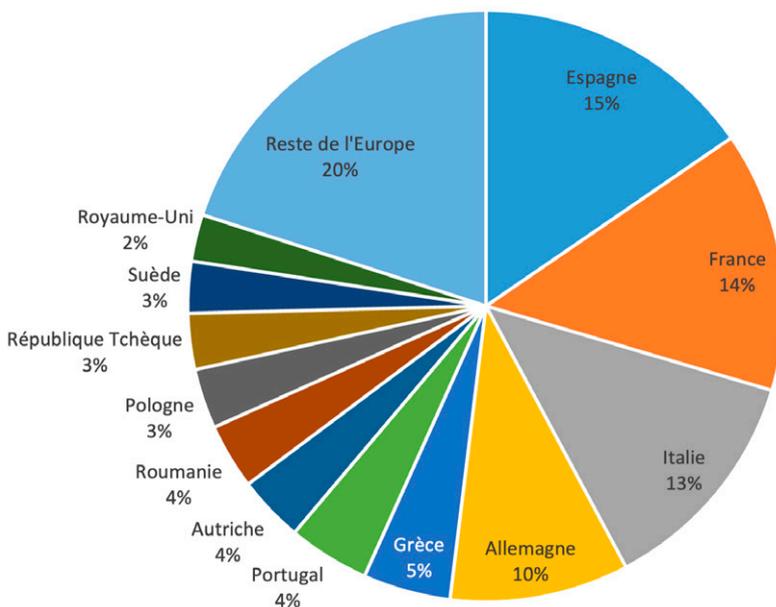
L'Espagne est en 2023, le pays détenant la plus grande superficie agricole cultivée en bio avec près de 3 millions d'hectares, soit presque 17% de la totalité des terres agricoles bio européennes (UE). La France et l'Italie sont les 2^{ème} et 3^{ème} pays européens dépassant les 2 millions d'hectares bio en 2023. Avec l'Allemagne (1,9 millions ha), plus de la moitié (55%) des terres bio européennes se situent dans ces 4 pays. La Belgique avec ses 102.359 hectares en 2023 arrive à la 26^{ème} place (22^{ème} de l'UE-27).

Figure 46 : superficies agricoles bio (en milliers d'hectares) par pays européen en 2023 (FiBL, 2025)



En 2023, les pays au sein de l'UE dont la superficie bio a le plus progressé sont l'Espagne (+316.550 ha) suivi de l'Italie (+105.706 ha) et du Portugal (+100.901 ha).

Figure 47: distribution des surfaces agricoles bio en Europe, en pourcentage en 2023 (FiBL, 2025)



3.3. La part du bio dans la surface agricole utile totale

Intéressant pour les petits pays!

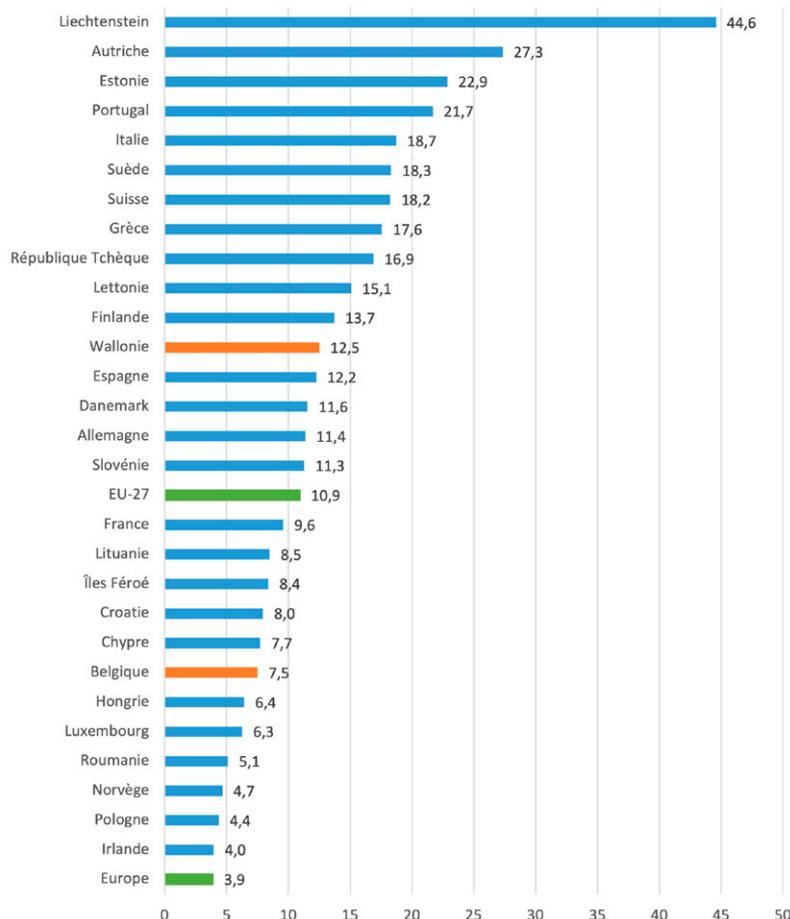
La part de la SAU est un chiffre très intéressant, particulièrement pour les petits pays comme la Belgique. En effet, cette donnée permet de se situer par rapport aux autres pays, en faisant fi de la taille de ceux-ci. Par exemple, l'Espagne, par ses grandes superficies agricoles, est le premier producteur bio européen. En revanche, au regard de la part de bio dans la SAU totale, le pays se retrouve en 16^{ème} position au sein de l'Europe, sous la moyenne de l'UE-27.

Dans l'Union européenne, l'agriculture biologique représente **10,9%** de la surface agricole utile. Les deux pays en tête depuis plusieurs années sont l'**Autriche** avec 27,3% et l'**Estonie** avec 22,9%. En 2023, le **Portugal** arrive en 3^{ème} position avec 21,7%. Au total, 3 pays dépassent 20% de leur surface agricole en bio et 10 pays plus de 10% (11 au sein de l'Europe).

La Belgique avec ses **7,5%** se retrouve en dessous de la moyenne de l'Union Européenne (Figure 48). Cependant, si on regarde uniquement la **Wallonie**, avec ses 12,5% en 2023 elle se situe au-dessus de la moyenne de l'UE.



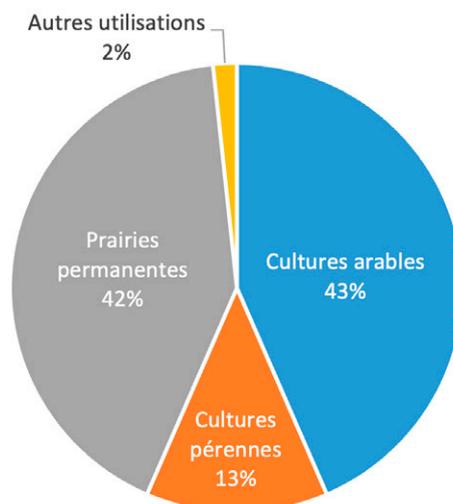
Figure 48: pourcentage bio sur la SAU totale par pays, Europe, 2023 (FiBL, 2025)



3.4. La répartition des surfaces agricoles bio européennes

Dans l'Union Européenne, 43% des hectares bio sont des cultures arables⁴⁰, 42% sont des prairies permanentes et 13% des cultures pérennes⁴¹. En Europe, les plus grandes surfaces de cultures arables se situaient en 2023 en France (1,5 million ha), en Italie (1,2 million ha) et en Allemagne (0,9 million ha). L'Espagne (0,9 million ha), puis l'Italie (0,6 million ha) et la France (0,2 million ha) ont les plus grandes superficies de cultures pérennes.

Figure 49: répartition des terres agricoles bio dans l'Union Européenne en 2023 (FiBL, 2025)



⁴⁰ Principalement des céréales, des légumes, des cultures fourragères (dont prairies temporaires), des légumineuses et des oléagineux.

⁴¹ Arbres fruitiers, oliveraies et vignobles.





CHAPITRE 4

LA CONSOMMATION EUROPÉENNE EN PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

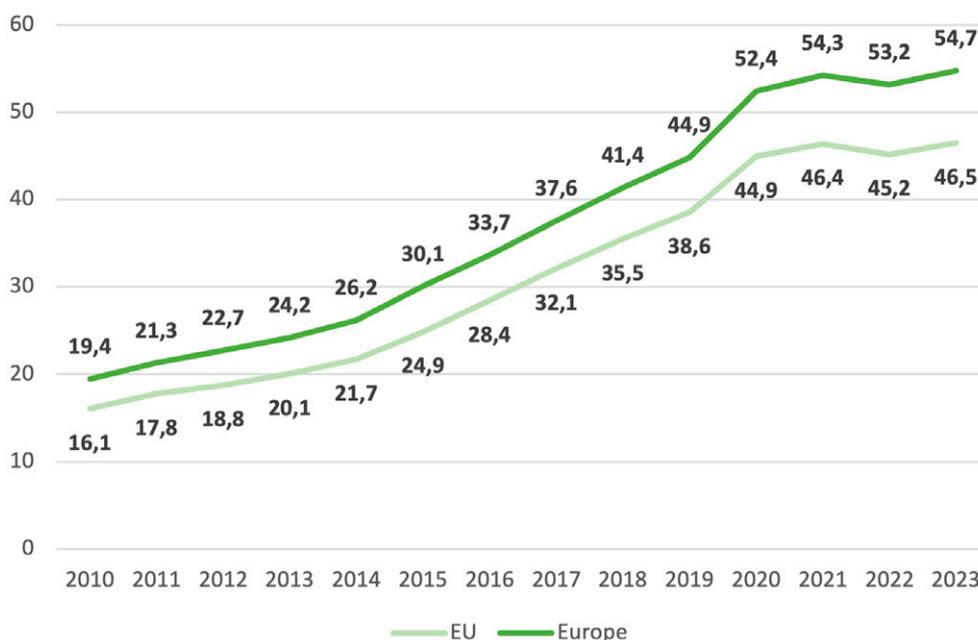
Auteurs: Julien Cappozziello & Catherine Timmermans, APAQ-W

Les données sur la consommation européenne en produits alimentaires bio proviennent de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique FIBL (Forschungsinstitut für biologischen Landbau), qui collecte des données pour plusieurs pays européens et du monde (dont une partie spécifique sera dédiée à la suite de ce rapport). L'analyse dans ce chapitre se portera sur l'évolution de la consommation européenne sur la période 2010-2023.

En 2023, les dépenses européennes en produits alimentaires bio ont représenté 54,7 milliards d'euros, dont 46,5 milliards d'euros pour les pays de l'Union européenne. Elle marque le retour à la croissance. En effet, après plusieurs années de croissance continue, l'année 2022 avait été marquée par une diminution de la consommation bio. Cette tendance à la hausse observée en 2023 est assez similaire en Europe et dans l'Union européenne, avec des augmentations respectives de 3,0% et de 2,9%.

Cette dynamique générale à l'échelle européenne s'observe pour la quasi-majorité des pays européens, à quelques exceptions près. L'Allemagne reste le premier pays européen en termes de dépenses alimentaire en produits bio avec 16,08 milliards d'euros en 2023, avec une augmentation de +5% par rapport à 2022. La France suit avec 12,08 milliards d'euros, ce qui correspond à des dépenses identiques à l'année précédente. Parmi les autres pays européens gros consommateurs en produits bio, la Suisse (+8,8%), les Pays-Bas (+12,5%) et la Belgique (+20,7%⁴²) voient leurs dépenses fortement augmenter. A contrario, la Suède (-11,4%) et le Danemark (-0,4%) ont diminué leurs dépenses.

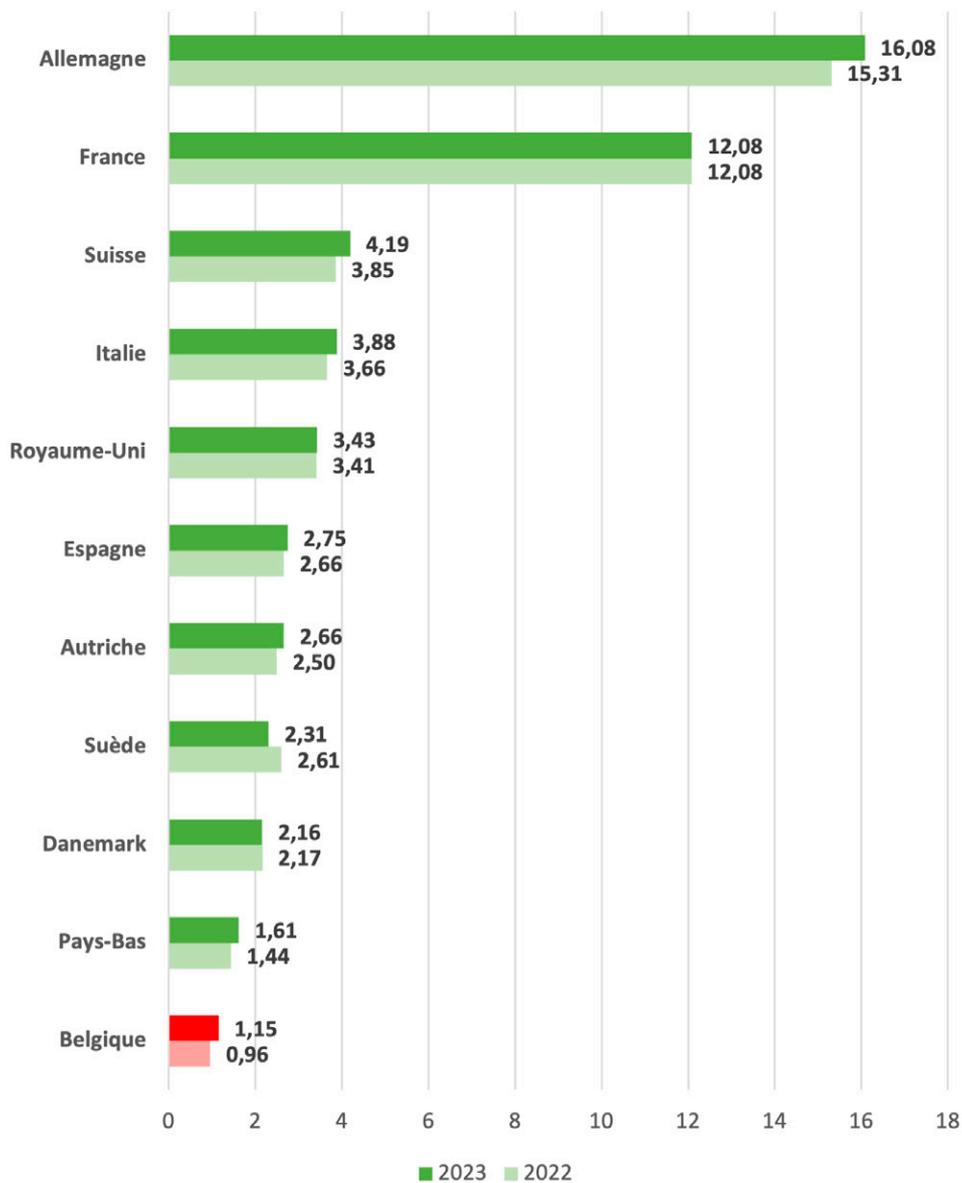
Figure 50: évolution des dépenses (en milliards d'€) en produits bio en Europe et dans l'Union européenne (UE-27) Années 2010 à 2023



⁴² Cette augmentation se base sur les données du FIBL disponible en ligne: <https://statistics.fibl.org/europe.html>. Toutefois, dans son rapport annuel, le FIBL table plutôt sur une augmentation de 9% (voir p. 197 « Figure 90: Europe: Organic retail sales development in select countries 2023 »). Cette différence pourrait s'expliquer par des mises à jour de données.



Figure 51 : total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio pour les 11 premiers pays européens en termes de dépenses bio – Années 2022 et 2023

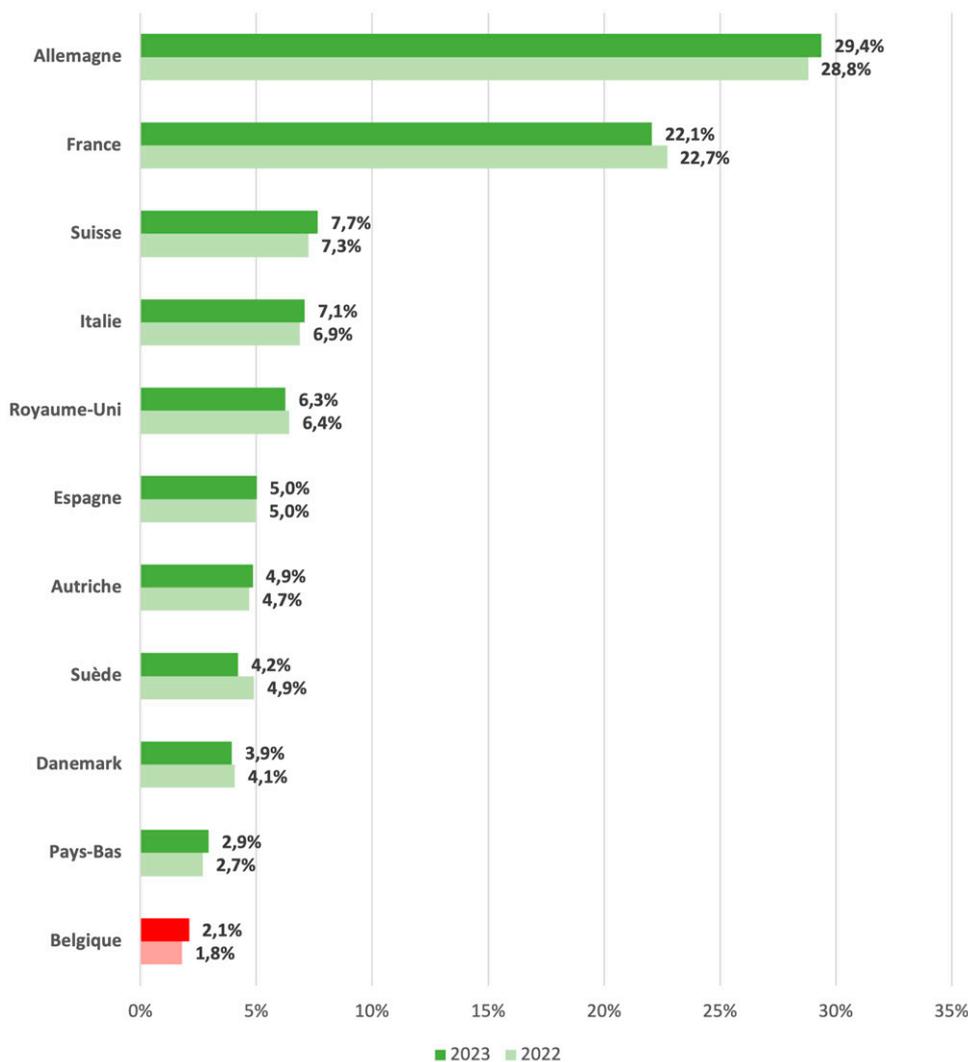


Au regard de la répartition de **la valeur dépensée en produits alimentaires bio au sein des pays de l'Union européenne**, si les dépenses allemandes et françaises cumulées sont stables, représentant 51,5% de l'ensemble des dépenses alimentaires en produits bio en Europe, la part allemande est en augmentation, au

contraire de celle de la France. La Suède est le pays du top 10 des meilleures ventes de produits bio au niveau européen pour lequel la part est en plus forte baisse (-0,7 point). Quant à la Belgique, elle voit sa part de marché augmenter de 0,3 point pour atteindre 2,1%.



Figure 52: part de marché (en valeur dépensée) en produits bio par pays européen
Années 2022 et 2023

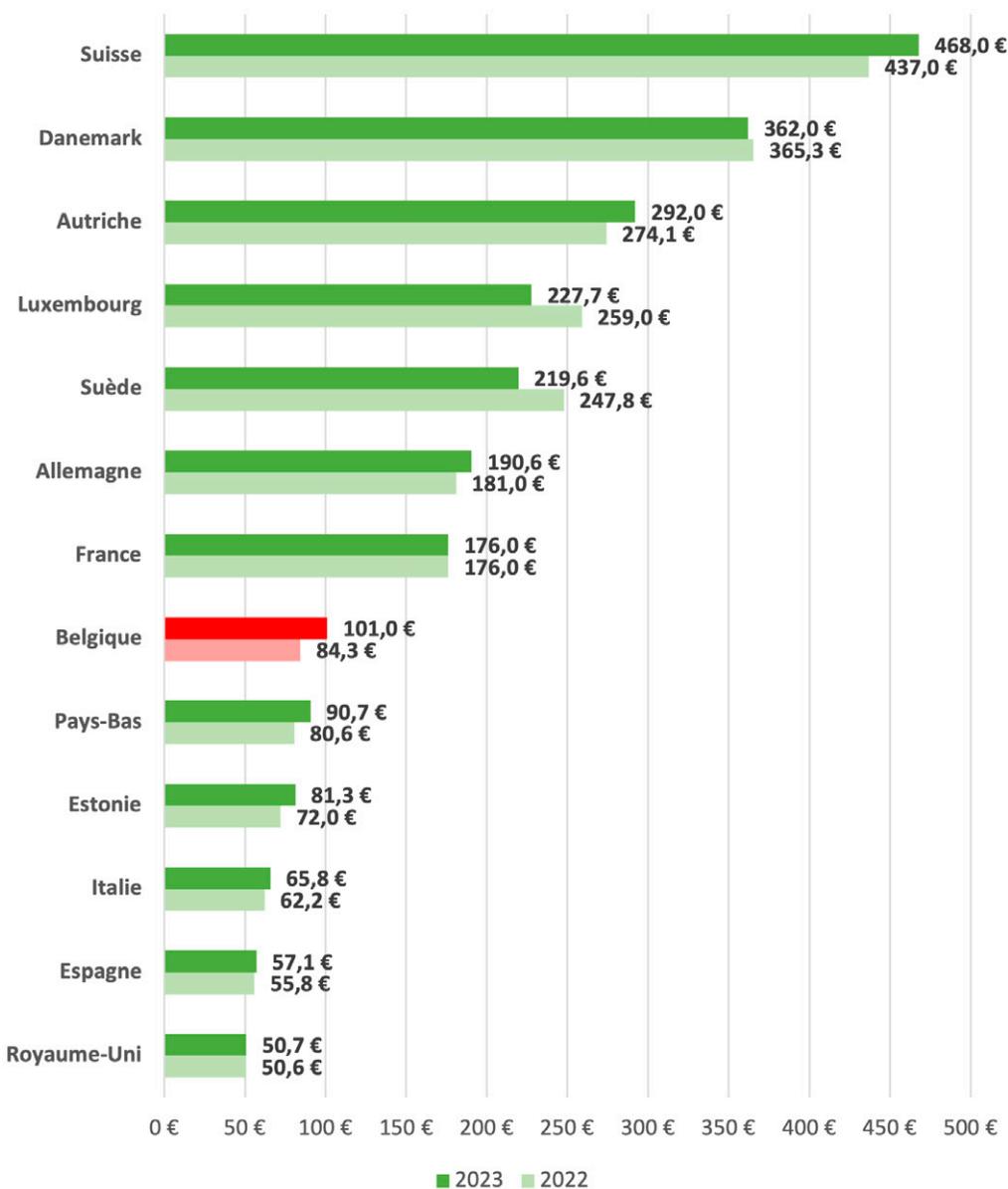


Si les indicateurs précédents se basaient sur l'ensemble du pays, et de facto, étaient tributaire de leur taille au niveau démographique, l'analyse des dépenses par habitant permet de comparer la consommation à l'échelle de l'individu et donc, de permettre une comparaison plus juste entre les différents pays. Il ressort que le Suisse est le plus gros

dépensier en produits alimentaires bio avec 468€ par an (+7,1%), suivi par le Danois (362€, -0,9%) et l'Autrichien (292€, +6,5%). L'Allemand et le Français dépensent en moyenne respectivement 190,6€ (+5,3%) et 176,0€ (=). Le Belge dépense, quant à lui, dépense en moyenne 101,0€ en produits bio, soit une augmentation de 19,8%.



Figure 53 : dépenses annuelles par habitant (en €) en produits bio par pays européen
Années 2022 et 2023



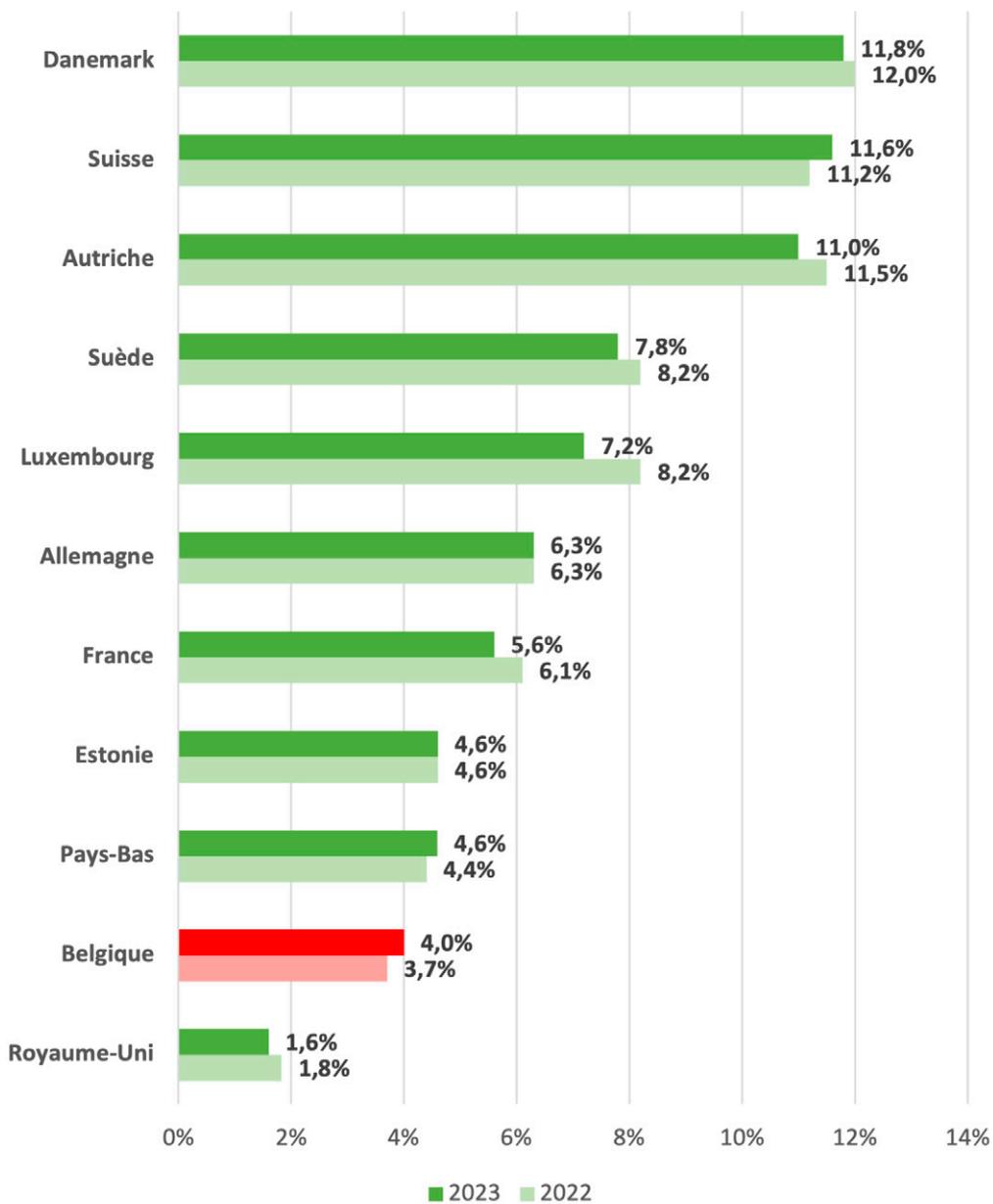
La part de marché (en valeur dépensée) du bio pour chaque pays permet de tenir compte du poids du marché bio à l'échelle de chaque pays. Il ressort que le Danemark reste le premier pays européen, avec une part qui s'élève à 11,8% (-0,2 point), suivi par la Suisse avec 11,6% (+0,4 point) et qui surpasse l'Autriche avec 11% (baisse de 0,5 point).

Pour les plus grands dépensiers en produits alimentaires bio que sont l'Allemagne et la France, la part du bio ne s'élève qu'à 6,3% (=

et 5,6% (-0,5 point). Si les indicateurs précédents démontraient des tendances positives en Allemagne (augmentation des dépenses) cela ne se répercute pas au niveau de la balance nationale en matière de consommation bio/non bio. En revanche, la tendance plus négative observée pour la France se répercute aussi à ce niveau et renforce la baisse de la consommation bio observée depuis les 2 dernières années. Pour la Belgique, la part de marché est passée de 3,7% à 4,0% en 2023.



Figure 54: Pays européens dont la part de marché (en valeur dépensée) bio dépasse les 2%
Années 2022 et 2023





PARTIE 3

LE BIO DANS LE MONDE



CHAPITRE 5

LA PRODUCTION AGRICOLE BIOLOGIQUE AU NIVEAU MONDIAL⁴³

Auteur: Mélanie Mailleux, Biowallonie

Les données de ce chapitre concernent l'année 2023, soit une année de retard par rapport aux chiffres belges.

En 2023, **98,8 millions d'hectares** étaient cultivés en bio dans le monde. Soit une augmentation de près de 2,5 millions d'hectares comparés à 2022. Bien que toujours en croissance, l'augmentation de la superficie bio est près de 10 fois moindre que l'année précédente. Cette surface est cultivée par 4,3 millions de producteurs certifiés.

L'Océanie compte plus de la moitié de la superficie bio mondiale avec 53 millions d'hectares (essentiellement des prairies permanentes). L'Europe compte pour 20% de la superficie bio mondiale. L'Amérique, l'Afrique et l'Asie se partagent les 26% restants.

Au niveau mondial, un peu plus de 2% des terres agricoles sont cultivées en bio. La part du bio dans la surface agricole utile totale est la plus élevée en Océanie (14,1%) et au sein de l'Union européenne (10,9%). Le pourcentage bio est encore très faible (<0,6%) en Asie et en Afrique. La proportion de surface bio reste également relativement faible en Amérique du Nord et latine (0,7% et 1,5% en 2023).

Le Liechtenstein reste le pays qui a la plus grande part de bio par rapport à sa surface agricole avec 44,6%, suivi de l'Autriche (27,3%) et de l'Uruguay (25,4%). Ce dernier est le pays avec la plus forte augmentation de surfaces certifiées bio: +30% par rapport à 2022. Dans 21 pays dans le monde, 10% ou plus des terres agricoles sont biologiques.

L'Australie possède la plus grande surface agricole biologique avec un peu plus de 53 millions d'hectares, suivie de l'Inde (4,4Mha) et de l'Argentine (4,04Mha). Près de 82% des terres bio mondiales se trouvent dans seulement 10 pays dont 4 de l'Union Européenne.

Figures 55: répartition des surfaces bio et la part de SAU bio dans le monde en 2023 (FiBL statistics, 2025)

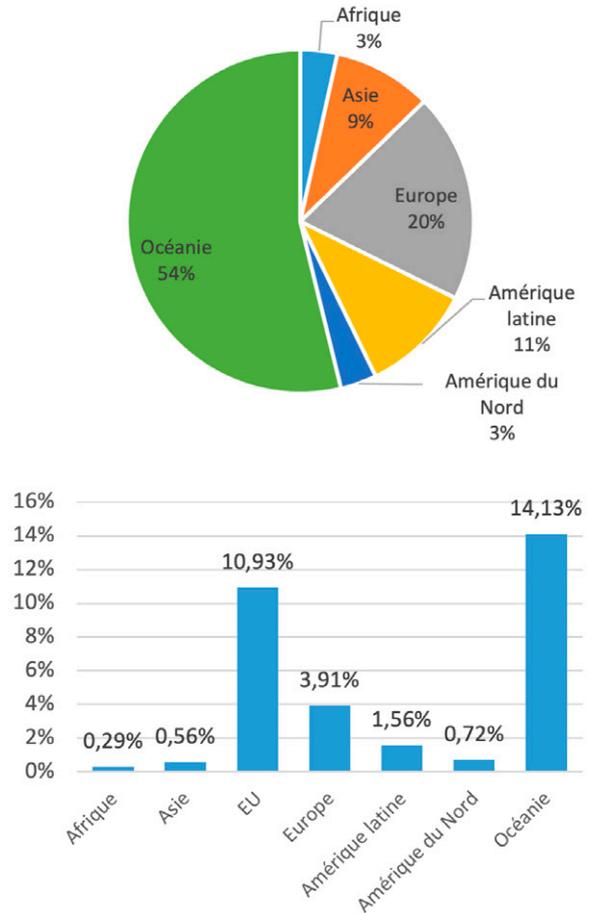
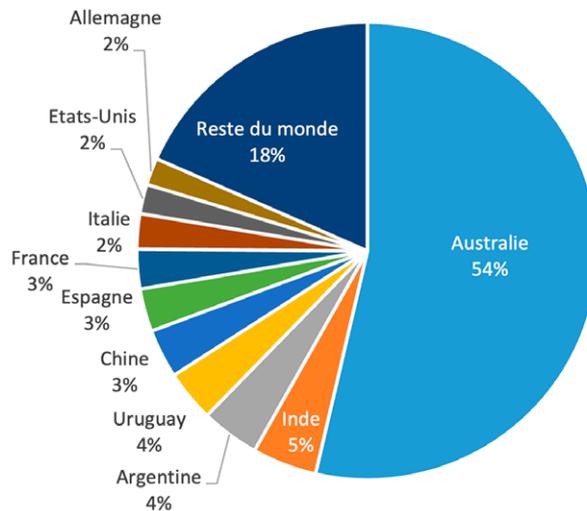


Figure 56: répartition des surfaces bio mondiales par pays en 2023 (FiBL Statistics, 2025)



⁴³ Source: FiBL Statistics (2025).





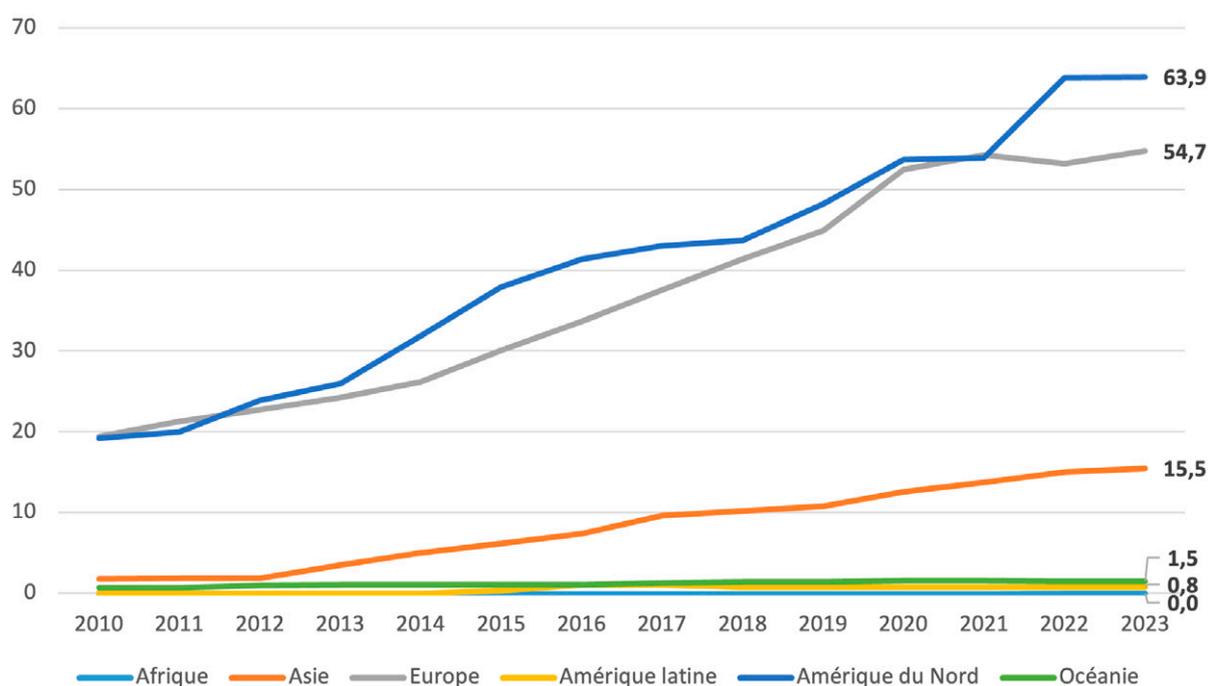
CHAPITRE 6

LA CONSOMMATION MONDIALE DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Auteurs: Julien Capozziello & Catherine Timmermans, APAQ-W

Sur l'année 2022, à l'échelle du monde, il ressort que les dépenses mondiales en produits alimentaires bio continuent d'augmenter (+1,6%), pour atteindre un total de 136,4 milliards d'euros. Toutefois, Cette hausse annuelle est la plus faible observée sur la période 2010-2023. L'Amérique du Nord reste le continent le plus dépensier (63,9 milliards d'euros (+0,1% par rapport à 2022)). L'Europe est le deuxième (54,7 milliards d'euros, +3,0%), suivi par l'Asie (15,5 milliards d'euros, +2,9%).

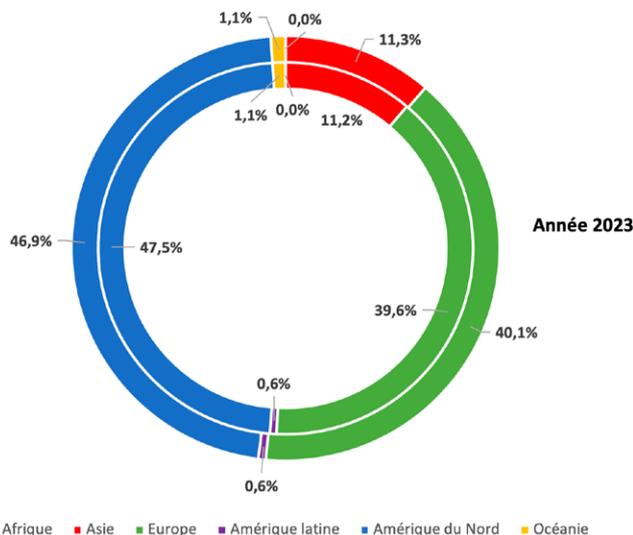
Figure 57: évolution du total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio par continent
Années 2010 à 2023



En analysant la répartition des dépenses en produits alimentaires bio par continent, le constat est que l'Europe et l'Amérique du Nord regroupent 87% des dépenses mondiales, contre 87,1% en 2022. Le total de la part de marché des 2 continents est donc stable, la hausse de la part de marché européenne (+0,5 point) compensant la baisse nord-américaine (- 0,6 point), soit le constat inverse observé l'année dernière. L'évolution de la part de marché pour les autres continents est assez stable, seule la part de marché asiatique augmentant légèrement (11,3%; +0,1 point).

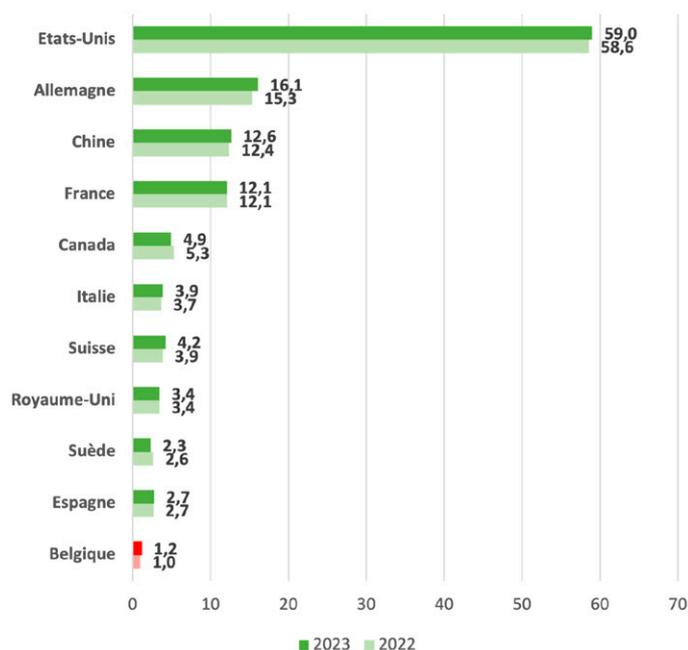


Figure 58: répartition des dépenses (en %) en produits bio par continent – Années 2022 et 2023



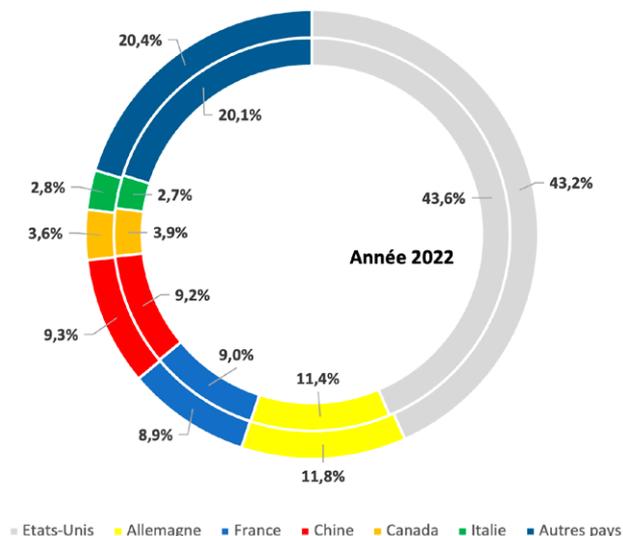
Par pays, les États-Unis sont le leader mondial en termes de dépenses en produits alimentaires bio, avec 59 milliards d’euros, soit une hausse de 0,7% sur l’année écoulée. L’Allemagne suit avec 15,31 milliards d’euros (+5%), et la Chine avec 12,6 milliards d’euros (+2%). La France et le Canada complètent le top 5 avec respectivement 12,1 milliards d’euros (=) et 4,9 milliards d’euros (-6,9%).

Figure 59: Total des dépenses (en milliards d’€) en produits bio des principaux pays consommateurs de produits bio (+ Belgique) Années 2022 et 2023



Sur base de la répartition des dépenses par pays, les dépenses des États-Unis représentent 43,2% du marché mondial, soit une baisse de 0,4 points par rapport à 2022. L’Allemagne représente 11,8% (+0,4 point), la Chine 9,2% (+0,2 point), la France 9% (-0,1 point), le Canada 3,9% (-0,3 point) et l’Italie 2,7% (-0,1 point). Les autres pays du monde représentent quant à eux 1/5 des dépenses mondiales en produits alimentaires bio (20,1%, -0,3 point).

Figure 60: répartition des dépenses (en %) en produits bio par pays Années 2022 et 2023



Par habitant, le Suisse, le plus gros dépensier en produits alimentaires bio européen, l’est également au niveau mondial avec ses 437 €. Le trio de tête est d’ailleurs composé par deux autres pays européens: le Danois (365,3 €) et l’Autrichien (274,1 €). Le premier pays non européen dans ce classement est les États-Unis, avec une moyenne de 175,7 € par habitant (+20%). Le Canada suit avec une moyenne de 146,6 € par habitant (+6,1%). Le Chinois dépense quant à lui 8,5 € (+9,7%).



Figure 61 : dépenses par habitant (en €) en produits bio par pays
Années 2022 et 2023

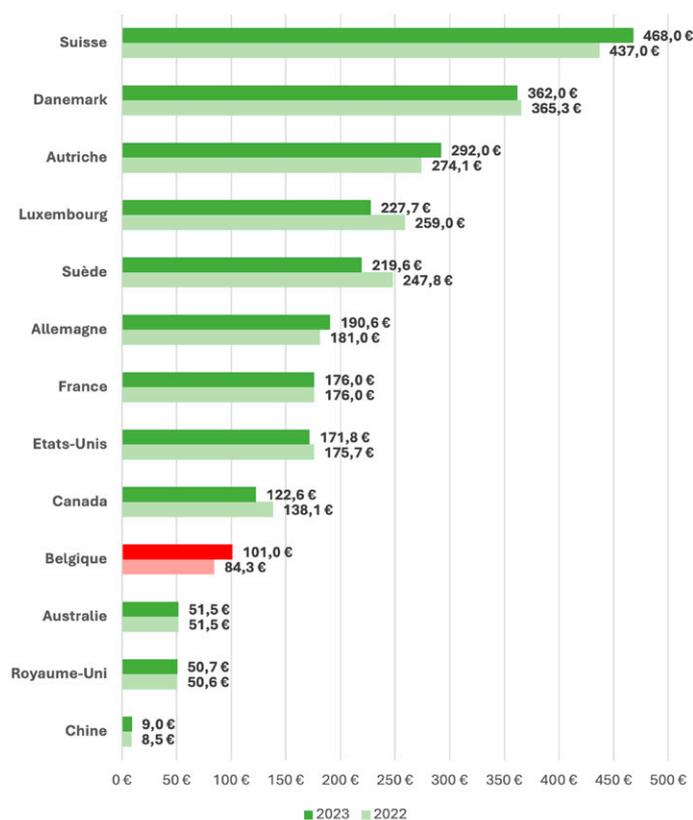
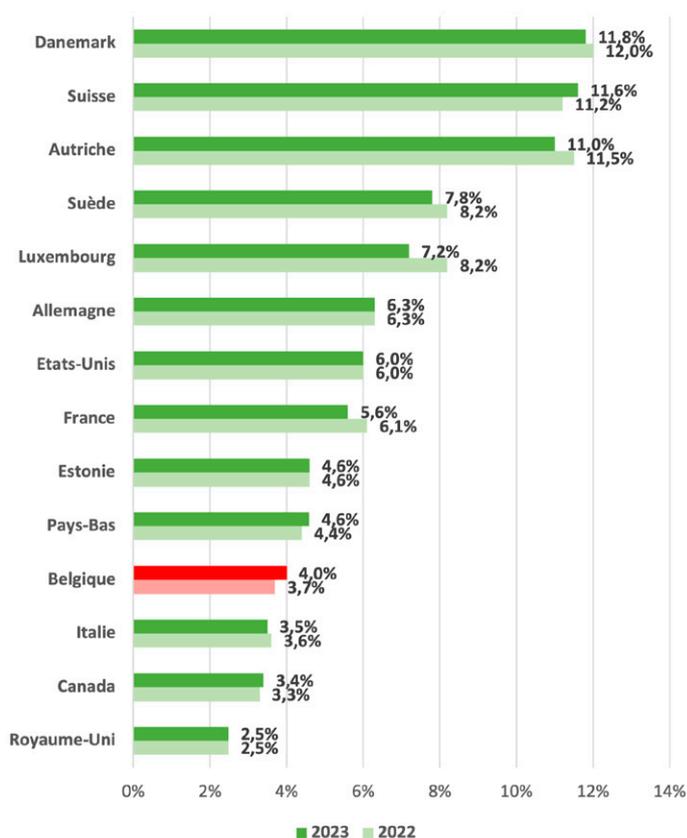


Figure 62 : Part de marché (en valeur dépensée) bio
Années 2022-2023



Au niveau de la part de marché du bio (en valeur dépensée), elle reste plus importante dans plusieurs pays européens.⁴⁴ Comme l'année dernière, les États-Unis gardent une part de marché stable (6%), alors que celle du Canada passe de 3,3% à 3,4%. La Belgique se situe entre ces deux pays avec 4%.

⁴⁴ Pas de données disponibles pour la Chine.





ANNEXES

RÉFÉRENCES

- Apaq-W, 2024 – **Baromètre du bio** – (étude menée en novembre 2024)
- Apaq-W & Biowallonie, 2024 – **Les chiffres du bio 2023**
- **Eurostat**, 2025
- FIBL & IFOAM, 2025 - « **The world of agriculture – Statistics & emerging trends 2025** »
- FIBL Statistics, 2025 – **Data** - <https://statistics.fibl.org/data.html>
- Organisme Payeurs de Wallonie (OPW), 2025 - **Données parcellaires bio**
- Service Public de Wallonie (SPW), 2025 - **Direction de la Qualité et du Bien-être animal**
- Service Public Fédéral (SPF) Economie, 2025 - Statbel. **Chiffres agricoles de 2024**
- YouGov, 2025 – **Données de consommation 2024 et périodes avril-décembre 2023 et 2024**
- YouGov, 2024 – **Données de consommation 2023 et données historiques 2016 - 2023**

INFOGRAPHIES

Veillez noter que les infographies relatives à la production et à la consommation sont présentées aux pages suivantes.

Elles offrent une visualisation claire et synthétique des données abordées dans cette brochure.



L'agriculture biologique en Wallonie



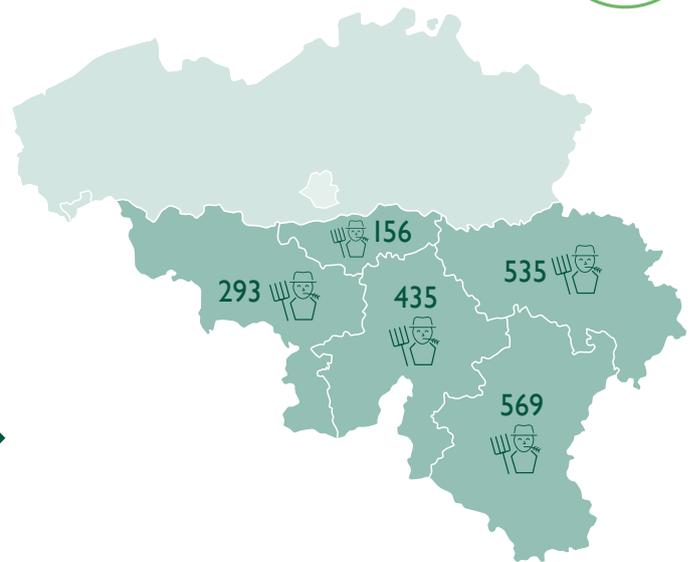
En 2024. En Wallonie

90 583 ha (12,3%)
surface agricole utile

(1 988 producteurs soit 15,5% des fermes belges)

45,6 ha

taille moyenne d'une exploitation bio



Prairies
65 531 ha

Grandes cultures
19 532 ha

- Céréales ou assimilées: 9 003 ha
- Mélanges céréales légumineuses: 6 113 ha

- Cultures fourragères: 2 382 ha
- Pommes de terre: 836 ha
- Chicorées: 22 ha
- Oléagineux: 763 ha
- Protéagineux: 411 ha
- Betteraves sucrières: 0,7 ha

Cultures maraîchères
2 664 ha

- Maraîchage diversifié: 610 ha
- Carottes: 284 ha
- Légumes feuilles & à tiges: 121 ha
- Pois: 739 ha
- Haricots: 542 ha
- Plantes condimentaires aromatiques & médicinales: 96 ha

Élevages bio

- 3 112 000 Poulets de chair
- 404 572 Poules pondeuses
- 100 286 Bovins (lait & viande)
- 19 589 Ovins
- 10 145 Porcins
- 2 757 Caprins

Cultures fruitières
1 023 ha

- Arboricultures fruitières: 524 ha
- Vignes: 259 ha
- Noisetiers & noyers: 209 ha
- Fraises & petits fruits: 31 ha

Jachères, engrais verts, parcours extérieurs
1 070 ha

Productions de semences & plants
651 ha

Cultures non alimentaires
112 ha

Filières de niche

- 5 815 Dindes, pintades et canards
- 1 625 Équidés
- 338 Bisons
- 186 Bufflonnes
- 122 Cervidés

Source : BioWallonie, 2025 - L'agriculture biologique en Wallonie - Situation en 2024 - Partie 1 - Les productions agricoles biologiques

Pour consommer bio & local
biomonchoix.be



La consommation de produits bio en Wallonie



En 2024

98,4% des Wallons ont consommé un produit bio

Marché bio **520,2** millions d'€

Dépense moyenne **141,12€** /an par wallon



L'Eurofeuille

Label obligatoirement présent sur les produits pré-emballés bio

Dépenses par catégorie par wallon par an



Profils et comportements d'achats



Heavy
Acheteurs bio



Medium
Acheteurs bio



Light
Acheteurs bio

Part des consommateurs bio	22,70%	32,60%	44,70%
Fréquence de consommation	Une à plusieurs fois par semaine	Une à plusieurs fois par mois	Moins d'une fois par mois
Part dans les achats de produits bio	79,4%	15%	5,60%
Montant annuel des achats de produits bio par ménage	1 107,60 €	146,10 €	39,80 €
Fréquence annuelle d'achats de produits bio	85,8x	29,3x	11x

Lieux d'achats privilégiés



Les principales motivations évoquées à consommer bio



68% des wallons envisagent de consommer davantage de produits bio à l'avenir

Pour consommer bio & local
biomonchoix.be



CONTACTS



BIOWALLONIE

Biowallonie est la structure d'encadrement du secteur bio en Wallonie.

Rue du Séminaire, 22
5000 Namur

Ariane Beudelot

ariane.beudelot@biowallonie.be
0479/937.016



En charge de la Promotion de l'Agriculture biologique et de l'Observatoire de la Consommation.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14
5000 Namur

Julien Capozziello

j.capozziello@apaqw.be
081/33.17.18

Catherine Timmermans

c.timmermans@apaqw.be



Avec le soutien de:





PLAN BIO 2030